

au cœur du social

OPTIONS

FRAUDE SOCIALE

Les vrais-faux chiffres

Page 33

RYANAIR

Derrière le *low cost* aérien, c'est tout une philosophie de la production et des services qui tente de se mettre en place.

Pages 16 à 27

Rencontres d'Options

Industrie, cher low cost...

SÉCURITÉ

MAIS QUE FAIT LA POLICE ?

Page 46

Résister Proposer S'organiser



Options

Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Gérard
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
4^e trimestre 2011



éditorial

2012 : rouvrir l'avenir

Fuite en avant dans les politiques d'austérité ou propositions de sortie de crise, tel est l'enjeu de ce début 2012.

La crise percute toutes les données économiques, sociales et environnementales. Elle impose ses transformations structurelles, ébranle le vécu de chacun (dans sa situation professionnelle et personnelle) et jette les bases d'un nouveau modèle de société. La financiarisation de l'économie détruit les marges de manœuvre des Etats et confisque l'expression démocratique des peuples.

Il y a peu, la croissance des valeurs boursières était inversement proportionnelle au nombre de licenciements, et les prix d'économie couronnaient de leurs lauriers les pays qui «*dégraissaient*» et donc reportaient sur la société l'impact de leurs décisions.

A présent, la Bourse monte et se rassure lorsqu'un pays est privé de démocratie citoyenne et sacrifie sa cohésion sociale. L'ère de la dictature financière, qui soumet

les peuples et les Etats sous prétexte de la mondialisation de la crise et de l'explosion des dettes publiques, est arrivée.

A bien observer, tout le monde ne réagit pas de la même façon, et certains sont même épargnés. A quel titre? Ainsi, les pays les plus endettés, comme les Etats-Unis, le Japon et le Royaume-Uni, parce qu'ils ont gardé la maîtrise de leur monnaie, ne sont pas attaqués par les marchés financiers.

L'intransigeance allemande, relayée par le président Sarkozy, bloque un changement d'orientation de la Bce et protège l'avantage compétitif de l'Allemagne. Il s'agit en fait de gagner du temps pour aboutir à la plus forte déstructuration sociale générale jamais imaginée. Celle-ci concerne les services publics et la protection sociale. Mais la Bce devra intervenir de toute façon, y compris parce que le capital doit, bien sûr, se donner des marges!

Le libéralisme intègre déjà les conséquences des politiques d'austérité et travaille à la généralisation d'un nouveau modèle économique: la «*low-costisation*» de la société, qui touche déjà les transports aériens, l'automobile, la grande distribution, en passant par l'édition... Ainsi, au nom de l'équité, se profile une société à deux vitesses, à bas coût pour les uns, de qualité pour les autres. Mais à quel prix? *Process* industriels et ingénierie sacrifiés, abandon de technologies jugées trop coûteuses, délocalisations, pressions sur les conditions de travail jusqu'au non-respect des droits et des garanties collectives.

Cependant, rien n'est gravé dans le marbre. La profondeur du rejet, au sein de la jeunesse et du monde du travail, ouvre la possibilité de déjouer les plans les mieux établis. En témoignent la condamnation de Ryanair, contraint de quitter Marseille; le maintien de l'Apec, malgré les velléités de privatisation du Medef; l'encadrement du forfait-jour par la Cour de cassation; la déclaration commune des secrétaires généraux des principaux syndicats européens contre les politiques d'austérité... Pour multiplier les initiatives, pousser à la transformation du travail, à la maîtrise des horaires, au droit à l'esprit critique, à la reconnaissance pérenne des qualifications, des diplômés dès l'embauche, l'outil syndical reste le plus efficace. Faire valoir ses droits, ouvrir des espaces de liberté dans l'entreprise pour exercer son droit de parole et son rôle contributif, créer partout une vie syndicale collective: c'est le défi lancé par la Cgt et son Ugict, dans une campagne de syndicalisation. Ensemble, nous pouvons et nous devons remettre les pendules à l'heure!



CANDILLE / OPTIONS

Marie-José Kotlicki
**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 **Inégalités**

La France résiste encore. Pourquoi ?

8 **Climat** Durban : mieux que rien ?

Fonction publique

La Cgt progresse de 2 %

9 **Evaluation des enseignants**

La goutte de trop ?

Mobilisation

La pauvreté, ce qu'il y a de mieux partagé...

Tutelle budgétaire

Des facs se rebellent

10 **Retraite** La Cgt appelle à un meeting national, le 31 janvier 2012, au Zénith de Paris



CLAUDE CANDILLE

12 **Crise**

Huit syndicalistes européens pour un nouveau contrat social

Entretien avec Frédéric Imbrecht, membre de la commission exécutive de la Cgt, chargé de l'action syndicale en Europe

14 **Hôpital**

Trente-cinq heures : où sont les emplois ?

15 **ArcelorMittal**

Une grève européenne « énorme »

Grande-Bretagne Mobilisation contre l'austérité

Canada

L'équilibre budgétaire ou les services publics ?

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

DOCUMENT JOINT

- *Le Guide*, Ufict services publics, 8^e Congrès (32 pages)

focus

INDUSTRIE



Cher low cost

Pages 16 à 27 : La Commission européenne a lancé contre Ryanair une enquête approfondie "relative à des aides d'Etat dans le secteur du transport aérien", notamment en France. Créée en 1985, la compagnie "low cost" traîne derrière elle une réputation sulfureuse qui lui vaut quelques procès et de solides inimitiés au sein des collectivités territoriales. Mais, derrière ses pratiques très particulières, c'est bien un modèle économique qui se profile... Et qui introduit une série de problématiques : les secteurs du transport aérien et de la construction aéronautique se trouvent-ils déstabilisés par la crise actuelle ? Pour eux, quel développement, quel impact sur l'intérêt général ? Pour les mettre en perspective, l'Ugict a réuni un plateau d'intervenants, parmi lesquels des personnalités placées au cœur du pouvoir décisionnaire, dont ceux qui sont contre le "low cost", même s'ils estiment aussi qu'il y aurait du pour...

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (*mensuel, 10 numéros par an*):
 - Edition générale 32 €
 - Edition avec encart professionnel 39 €
 - **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**
 - Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
 - **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax : 01 48 18 81 09
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 **Emploi**

Helio Corbeil: le pari de la Cgt



PHILIPPE BRIQUÉLEUR / MAXPPP

29 **Territoires** Autour de Tournus

30 **Industries du cinéma**

Ltc: pour quelques euros de plus...

31 **Décathlon** Les forfaits-jours hors cadre

32 **Bloc-notes** Ugict: agenda et rendez-vous

terrains



ARNAUD FINISTRE / MAXPPP

33 **Fraude sociale**

Les vrais-faux chiffres de Sarkozy

34 **Recours aux soins** Pourquoi certains y renoncent

droits

35 **Droit du travail**

Discriminations et harcèlements réparés et sanctionnés par le juge

36 **Fonction publique**

Vers la résorption de l'emploi précaire?

hors champs

38 **Paris** Cirque

Les très grands écarts de Jamie Adkins

39 **Genève** Des œuvres sur papier de Ferdinand Hodler

40 **Exposition**

Cela fait un peu plus d'un siècle de mouvement incessant



© JACQUELINE CAUX

platines

43 **Hommage** Montserrat Figueras

Fêtes Albums cadeaux

bouteilles

43 **Vignerons indépendants** Restons optimistes

lire

44 **Les polars** STETSON KENNEDY Sa vie fut un vrai polar

45 **Les romans** RENONCEMENTS L'être d'un inconnu

hors champs

46 **Sécurité**

Mais que fait la police?



MAX ROSEREAU / MAXPPP

grilles

50 **Echecs et mots croisés**

à propos

ON PEUT LES FAIRE TOMBER,
APRÈS, C'EST UNE AUTRE
HISTOIRE ...

Time : temps nouveaux à la une

Ç'aurait pu être Kate Middleton, l'épouse du prince William, l'amiral William McRaven, l'homme qui a « eu » Ben Laden au Pakistan, ou encore l'artiste Ai Weiwei, symbole de la fronde démocratique en Chine. Mais non : le magazine américain *Time* a consacré comme homme de l'année 2011 « le manifestant ». Pour Rick Stengel, le directeur de la rédaction, ce choix a eu valeur d'évidence : ces manifestants, a-t-il expliqué, « ont déjà changé l'Histoire et ils changeront l'Histoire à l'avenir. Partout les gens ont dit qu'ils en avaient assez. Ils ont contesté, ils ont exigé. Ils n'ont pas désespéré, même quand les réponses sont arrivées sous forme de gaz lacrymogènes ou de balles ».

Le choix est d'autant plus significatif que le magazine n'est pas spécialement connu pour son caractère gauchiste : *Time* exprime généralement une Amérique libérale, contente d'elle-même et sourcilieuse sur ses valeurs, sans plus. Ses choix précédents – soit Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, l'an passé, Ben Bernanke, le président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, en 2009 et Barack Obama en 2008 – étaient d'ailleurs des plus conventionnels. Qu'en conclure si ce n'est, justement, que l'histoire se fait aujourd'hui ailleurs qu'à la Maison-Blanche, sur Internet ou dans la finance ? *Time* consacre donc son numéro à dresser le portrait d'une cinquantaine de manifestants dans le monde, dont l'un relève du mouvement Occupy Wall Street aux Etats-Unis.

Ce choix hautement symbolique signale en creux le caractère mondial d'une double crise : celle de la régulation et celle des institutions, crise qui, selon les continents, les pays et les histoires, revêt des formes diverses. Mais qui inscrit la dynamique de l'actualité dans les rues du monde.

Il consacre ce faisant l'existence de ce mouvement planétaire, plus ou moins polyphonique, qui se caractérise par son esprit de contestation. Il indique enfin que, aux yeux d'une partie non négligeable de ceux qui ont à charge de « faire » l'opinion publique, cet esprit de contestation concurrence les pouvoirs établis et atteint la dignité d'une valeur légitime. Mieux encore : d'une valeur d'avenir. Quel avenir, c'est la question : car il n'est pas



OLIVER WEIKEN / MAXPPP



certain, loin de là, que tous les manifestants moscovites partagent les mêmes aspirations démocratiques que ceux du Caire. Pour autant, on est là sur le terrain de l'enjeu démocratique ; et la contestation n'a jamais automatiquement conduit à une révolution. Question ouverte, donc. Réponse en « une » pour 2012 ?

Chirac : temps nouveaux au prétoire

Douze années d'impunité pénale se sont donc achevées avec la décision du tribunal correctionnel de Paris. La condamnation de Jacques Chirac à deux années de prison avec sursis est sans précédent. On peut toujours soupirer qu'elle vient tard, en oubliant que ce délai est le résultat d'une stratégie d'évitement délibéré et d'un statut présidentiel délétère ; on peut aussi estimer que la justice a eu la main trop lourde, ou trop légère, selon qu'on trouvera le coupable plus ou moins sympathique. Mais la décision sans précédent du tribunal correctionnel de Paris constitue bel et bien un événement. Elle sanctionne évidemment un trafic mené au détriment des contribuables et de l'idée que l'on se fait d'une politique au service de l'intérêt général. Mais sa portée est plus vaste. Le tribunal n'a pas fait que punir : il a rappelé la loi, le fait que les Français – tous les Français sans exception – sont justiciables et que la justice sait être indépendante du pouvoir politique. Ce faisant, le jugement introduit une dimension morale dans les conditions d'exercice des charges publiques. « Jacques

Chirac a manqué à la probité qui pèse sur les personnes publiques chargées de la gestion des fonds ou des biens qui leur sont confiés.» Il constitue également une mise au point de la justice avec elle-même. On sait que le parquet, sur ordre du ministère de la Justice, avait demandé une relaxe, les procureurs poussant parfois le zèle jusqu'à endosser la robe d'avocat... Les juges ont donc rappelé que les Français – eussent-ils présidé la République – sont et demeurent égaux devant la loi. Au moment des affaires Karachi, Bettencourt et autres, ce rappel vient à point et devrait contribuer à assainir une atmosphère rendue délétère par le détestable « tous pourris » brandi ici et là. Reste maintenant à tirer enseignement du jugement et à se pencher sur le devenir de l'article 67 de la Constitution. Né d'une bonne intention – protéger la personne du président de la République –, il est devenu facteur de confusion des rôles, des charges, des responsabilités. Le voilà donc, en quelque sorte, en sursis, lui aussi. Verdict en 2012 ?

Monde : temps nouveaux pour l'Hexagone

Si ce n'était pas pathétique et malsain, on pourrait en rire. Pour résumer, au moment où la « crise financière » – pour le dire vite – flambe et menace, au moment où la « communauté internationale » – pour le dire encore plus vite – s'avère incapable de prendre en main son avenir écologique et donc son avenir tout court, la majorité présidentielle – et là, c'est dit très très rapidement – redécouvre les bienfaits de la nation. Douce France à chaque apparition médiatique, à chaque sortie présidentielle, à chaque souffle UMP-iste... Cette « certaine idée de la France » fonctionne comme machine à gagner des voix. Sa mise en campagne se déploie sur trois axes de fermeture : fermeture aux étrangers, légaux, illégaux, installés, avec ou sans enfants, étudiants ou diplômés, en roulottes ou à pied et surtout, surtout, sans droit de vote. La seule ouverture qui leur soit concédée porte le panneau « sortie ». Le deuxième axe, c'est nouveau, ça vient de sortir, c'est « produire français ». Les mêmes qui se sont évertués à expliquer que la mondialisation était chose faite et irréversible, que les délocalisations participaient d'une économie saine, que la concurrence généralisée était vertueuse sont aujourd'hui prêts à tuer père et mère pour un brevet de protectionnisme appliqué. Quitte, évidemment, à verser dans une pensée magique permettant de tout prétendre et son contraire, misant sans doute sur un Alzheimer électoral et généralisé. Et puisqu'on parle d'élections, le troisième axe se dévoile. Il a le visage haineux de la menace patriotarde, la hargne poisseuse des « vrais Français » et stigmatise toute opposition comme relevant de l'anti-France. Lorsque ces accents resurgissent dans le paysage politique français, c'est que le monde va mal ; et la France pas bien. Ouvertures en 2012 ?

Pierre TARTAKOWSKY

INÉGALITÉS LA FRANCE RÉSISTE ENCORE. POURQUOI ?

DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL DES FEMMES : QUAND L'OCDE EXPLIQUE LES RÉSISTANCES FRANÇAISES À LA CRISE.



FRANZ CHAVAROCHE / MAXPPP

Les inégalités se creusent ! Depuis trente ans, elles ne cessent d'augmenter. Cette fois, c'est l'Ocde qui le dit. Dans un rapport qu'elle vient de faire paraître, l'organisation appelle même les gouvernements à agir au plus vite. Selon elle, les écarts de revenus entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres atteignent désormais des niveaux records : de 1 à 10 en Corée, en Italie, au Japon et au Royaume-Uni, de 1 à 14 aux États-Unis, en Pologne et au Portugal – les trois pays qui, avec le Mexique et la Turquie, affichent le niveau le plus élevé d'inégalité dans le monde occidental. Même en Allemagne, au Danemark ou en Suède, « pays à tradition égalitaire », souligne l'organisation, le fossé s'est creusé, ces trente dernières années.

Seule exception, la France qui, avec la Belgique et la Hongrie, résiste tant bien que mal, n'affichant un écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres que de 1 à 7. Trois raisons principales à cela, précise l'Ocde : l'écart relevé ici entre le nombre d'heures travaillées des salariés les moins payés et celui constaté des mieux payés, qui est resté inchangé sur la période ; le taux d'emploi des femmes, toujours élevé, qui a contribué à réduire l'inégalité des gains des ménages ; et la « forte redistribution des services » qui caractérise toujours la société française. « En France, note l'Ocde, les dépenses de services publics comme la santé, l'éducation et les soins représentaient [encore] en 1997 16 % du Pib, contre 13 % en moyenne dans les pays de la zone. Le bénéfice de ces services, d'une valeur de 6600 euros par an, ajoute-t-elle, a augmenté le revenu annuel moyen à 26000 euros et réduit les inégalités d'un cinquième. »

Ce qu'il fallait démontrer, désormais, l'Ocde s'y risque : pour réduire la fracture entre les plus riches et les plus pauvres, il faut se protéger de la précarisation de l'emploi, développer le travail des femmes, assurer une égalité professionnelle et préserver un véritable système de redistribution par la fiscalité et la protection sociale. Et ce constat est plus explicite encore lorsque l'organisation décrit les signes de faiblesse qui pourraient entamer le modèle français : un « système de prestations sociales et des impôts devenu moins efficace dans la stabilisation des inégalités » et un accroissement des revenus du capital dans le revenu total des ménages les plus favorisés. M.H.

Pour plus d'information, aller sur <www.oecd.org/dataoecd/51/16/49177803.pdf>.

CLIMAT DURBAN: MIEUX QUE RIEN?

Une « feuille de route » pour un accord global engageant tous les Etats d'ici à 2015; et, en attendant, la reconduction jusqu'à 2020 du peu contraignant protocole de Kyoto qui venait à échéance en 2012, ce dernier n'ayant jusqu'à présent été vraiment pris en considération que



SHAYNE ROBINSON / GREENPEACE / HANDOUT / EPA / MAXPPP

par les Etats européens; quelques engagements plus concrets sur le Fonds vert destiné à aider les pays émergents à se développer à l'aide de technologies non polluantes; des améliorations au dispositif de « crédits d'émission carbone » qui permet aux moins pollueurs de revendre leur droit d'émettre du carbone: voilà les éléments principaux de la plate-forme de Durban, où se sont réunis, au début décembre, les représentants de cent quatre-vingt-quatorze pays afin de contrer le réchauffement climatique causé par les activités humaines. Ce compromis, obtenu au bout de deux semaines de négociations et d'une prolongation de trente-six heures, dont deux nuits blanches, a été salué comme « historique » par les plus volontaristes, parmi lesquels les représentants de l'Union européenne – qui ne représente que 15% des émissions de gaz à effet de serre. Jamais l'ensemble des pays parmi les plus pollueurs – les Etats-Unis, le Canada, le Japon ou l'Australie, mais aussi les grands pays émergents comme la Chine – ne s'était engagé sur le principe qu'il faudra œuvrer à limiter les émissions de gaz à effet de serre... d'ici à 2020. Dans un « climat » général où seuls les problèmes économiques semblent s'imposer comme prioritaires, le prolongement du protocole de Kyoto, aussi modeste soit-il, a également le mérite de faire perdurer un cadre susceptible d'engager une part croissante des Etats vers des comportements moins polluants.

Pour les plus alarmistes, en revanche, c'est un échec, car l'urgence de la situation n'a pas été prise en compte. La plate-forme, qui reste encore à être ratifiée, n'engage les Etats que sur des principes, à défaut de trouver des mesures contraignantes ou des financements susceptibles de modifier les comportements actuels... Les scientifiques estiment pourtant qu'une hausse de 2 degrés centigrades aura des conséquences dramatiques dans certaines régions, et de nombreuses associations dénoncent l'attentisme des Etats. A la mesure des enjeux, vraiment, ce protocole? Qui vivra verra... V.G.

FONCTION PUBLIQUE LA CGT PROGRESSE DE 2%

Après la prise en compte des scrutins du 22 novembre au ministère de la Justice et à France Télécom, les résultats définitifs de la représentativité dans la fonction publique sont désormais connus. En recueillant plus de 650 000 voix, soit 25,43% des voix exprimées auprès de 5 millions d'agents publics concernés par les élections, la Cgt enregistre une progression globale de 1,94%. Elle est ainsi la première organisation syndicale dans la fonction publique.

Plus précisément, en recueillant 15,82% des voix dans la fonction publique d'Etat, la Cgt connaît une progression de 0,6%. Cette progression atteint même 1,9% (voir Options n° 571) dans la fonction publique hospitalière (33,38% des voix). Cela vient conforter les résultats enregistrés dans la fonction publique territoriale qui, en 2008, avaient également été marqués par un progrès de la Cgt: 32,89% des voix, soit une hausse de 1,8%.

«Le ministère de la Fonction publique entendait faire de ce scrutin la démonstration de l'adhésion des agents publics à sa politique», note la Cgt dans un communiqué. Pour qui, «en faisant progresser les listes Cgt dans la quasi-totalité des ministères et en la plaçant largement en tête sur l'ensemble de la fonction publique, démonstration est faite que ce n'est pas le cas». C.L.



SILVÈRE GÉRARD / MAXPPP

6 000 000

EXCLUSION BANCAIRE: LE COMPTE N'EST PAS BON

C'est le nombre de personnes qui, à des degrés divers, se trouveraient exclues du système bancaire. Si 99% des ménages disposent d'un compte bancaire ou d'un Livret A, ils n'accèdent pas pour autant à un moyen de paiement tel que le chèque ou la carte de crédit, comme le prévoit pourtant la loi: 1,7 million de personnes seraient par exemple frappées d'interdit bancaire et au moins 2,5 millions interdites de crédit. La Croix rouge, le Secours catholique et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) ont lancé un « manifeste pour l'inclusion bancaire » afin que les organismes financiers soient incités à développer des dispositifs de crédit ou de microcrédit en direction des populations les plus fragiles.

ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

LA GOUTTE DE TROP?



JOHANNA LANZEROTTI / MAXPPP

La liste des attaques contre l'Education nationale et le métier d'enseignant, depuis cinq ans, est si longue que l'on se demandait ce que le gouvernement pourrait encore trouver pour faire de nouvelles économies sur leur dos et celui des élèves, tout en dépossédant un peu plus ce corps durement éprouvé de toute liberté de pensée et d'initiative. La réponse est venue d'un décret publié en décembre, « relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des personnels enseignants », censé faire autorité à la rentrée de septembre prochain. Etre évalués, les enseignants l'ont toujours été. Mais, dans un climat de dénigrement systématique et de dialogue social inexistant, cette nouvelle agression, puisque c'en est une, a été unanimement rejetée par l'ensemble des organisations syndicales et constituait le principal motif de mobilisation des enseignants, le 15 décembre dernier.

Ce nouveau texte ne propose rien de moins que de faire de l'évaluation la prérogative unique du chef d'établissement – dans l'enseignement secondaire – et de l'inspecteur d'académie – dans le primaire. Les critères, totalement subjectifs et opaques, et nullement centrés sur la qualité de l'enseignement en classe, détermineraient pourtant, tous les trois ans, l'état de la carrière et le rythme de l'avancement de chacun. La logique gouvernementale est toujours la même : affaiblir un groupe social puis faire peser la défiance et la menace contre lui. On connaît les dégâts du salaire individuel « au mérite » dans les entreprises. Autre « détail », la refonte des déroulements de carrière devrait permettre à l'Education nationale de faire de nouvelles et substantielles économies, puisque les avancements en fin de carrière seraient allongés de deux à quatre ans...

A cela s'ajoutent quatorze mille nouvelles suppressions de postes au budget 2012 et une tentative avortée de supprimer le concours d'accès au statut de fonctionnaire enseignant, officiellement pour en faciliter l'accès, mais officieusement pour détruire le peu de garanties qui assurent à tous les enfants d'avoir des enseignants formés et compétents face à eux. De fait, le métier d'enseignant n'est plus attractif car, malgré la crise, les jeunes s'en détournent, et les concours ne font pas le plein, alors que le métier est censé avoir été « revalorisé » par la dernière réforme de la « mastérisation », qui a considérablement dégradé les conditions d'entrée dans le métier des jeunes enseignants. Le vase est plein, en cette fin 2011, dramatiquement. V.G.

Pour plus de détails : <<http://retraitduprojetevaluation.net>>.

MOBILISATION

LA PAUVRETÉ, CE QU'IL Y A DE MIEUX PARTAGÉ...

Des milliers de chômeurs, précaires et travailleurs pauvres ont manifesté partout en France, le 3 décembre dernier, à l'appel de la Cgt et de son Comité national des privés d'emploi. Stigmatisés par un gouvernement qui soupçonne les plus fragiles de frauder avec le système de protection sociale et d'être responsables de ses déficits, les sans-voix ont rappelé le vrai visage de la misère sociale dans ce pays. Les travailleurs payés au smic – revalorisé de 21 euros par mois au début décembre et qui est passé à 1 394 euros brut, soit 1 095 euros net – gagnent à peine plus que les huit millions de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté (954 euros mensuels). Quant aux titulaires du Rsa (467 euros), ils sont sommés d'accepter sept heures de travail hebdomadaire au tarif horaire de



OLIVIER LEJEUNE / MAXPPP

4,50 euros de l'heure. Le gouvernement oriente ainsi une fois de plus ses choix vers le moins-disant social et la concurrence au plus bas coût salarial, imposant aux salariés de se vendre au plus bas prix et, comme le dénonce la Cgt, tentant à plus grande échelle « d'opérer des divisions entre jeunes et retraités, bien portants et malades, Français et salariés sans-papiers ». V.G.

TUTELLE BUDGÉTAIRE

DES FACS SE REBELLENT

La loi Lru devait être un des fleurons du quinquennat Sarkozy, offrant aux universités les moyens de se financer, d'attirer les meilleurs enseignants et les étudiants les plus brillants. Mais le beau scénario a des ratés et le ministère de l'Enseignement supérieur vient d'envoyer un message pour le moins contradictoire à plusieurs universités qui ont du mal à boucler des budgets intenable. Il a annoncé, à la fin novembre, que huit d'entre elles allaient être mises sous tutelle budgétaire – des rectorats ! – pour cause de déficit budgétaire deux années consécutives. Les présidents des établissements concernés ont appris la nouvelle par la presse et parlent d'« affront ». Parmi les « mauvais gestionnaires », l'Insa de Rouen, l'Ecole normale supérieure de Cachan ou Paris-6 Pierre-et-Marie-Curie (Upmc), première université française dans le « classement de Shanghai ». Le 7 décembre, des temps de mobilisation et de débats ont d'ores et déjà eu lieu à Pau, Toulouse, Bordeaux, Lorient et à Paris-2, 4 et 6, avec le soutien des étudiants. Au-delà des facultés stigmatisées, les présidents dénoncent une réforme qui s'accompagne aussi de restrictions, voire de sous-dotations budgétaires, qui ne leur permet pas de diriger en toute autonomie la gestion, les investissements ou les projets de leurs établissements. Les arbitrages budgétaires pour 2012 auront lieu en début d'année. V.G.

2012: ON NE BAT

CRISE AIDANT, TOUJOURS PLUS TARD?

La crise dite « des dettes européennes » est une aubaine pour remettre en cause tous les acquis du système de retraite par répartition. C'est le sens de la mesure annoncée par le gouvernement en novembre dernier qui aura pour effet d'anticiper d'un an le recul à 62 ans de l'âge d'ouverture au droit à la retraite (2017 au lieu de 2018) ainsi que celui de l'annulation de la décote (67 ans à partir de 2022 au lieu de 2023).

Après avoir fait conflit, l'avenir des retraites continue de faire débat. Il nourrit les différentes interventions de la campagne présidentielle. Pour « remettre la retraite au cœur de l'avenir » et débattre de son financement, la Cgt appelle à un meeting national, le 31 janvier 2012, au Zénith de Paris, à 13 heures.



PAS RETRAITE!

DÈS SOIXANTE ANS, UN ATOUT POUR TOUS

Quand l'âge de la retraite recule, le chômage progresse, en particulier celui des seniors. *A contrario*, le rétablissement du droit à la retraite dès soixante ans a des effets bénéfiques sur l'emploi des seniors et sur celui des jeunes. Assortir ce droit d'un bon niveau de pension, c'est aussi donner les moyens de la consommation des ménages, laquelle alimente la croissance.

ANTICIPER LE DÉBAT PUBLIC DE 2013

L'article 16 de la loi du 9 novembre 2010 fixe au premier semestre 2013 l'échéance d'« une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique de la prise en charge collective du risque vieillesse ». Depuis 2008, on tente de nous « vendre » un système de « comptes notionnels ». En Suède, ce système a diminué toutes les retraites de 3% en 2010, puis à nouveau de 7% en 2011 ! En cumul sur cinq ans, c'est une baisse de 40% qui est anticipée. Alors au débat, et le plus large possible !

Crise: huit syndicalistes européens



JEAN AYISSI / IMAGEFORUM

Signée par des dirigeants syndicaux allemands, belges, espagnols, français et italiens, une tribune publiée le 13 décembre appelle l'Europe à changer de politique ⁽¹⁾.

ENTRETIEN

AVEC

FRÉDÉRIC IMBRECHT

MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA CGT, CHARGÉ DE L'ACTION SYNDICALE EN EUROPE

Pour sortir de la crise, l'Europe a besoin d'un nouveau contrat social et économique qui protège et valorise ce qui représente le principal facteur de richesse, c'est-à-dire le travail.

(1) Les huit dirigeants syndicaux sont Ignacio Fernández Toxo, secrétaire général des Ccoo (Espagne), Cándido Méndez, secrétaire général de l'Ugt (Espagne), Michael Sommer, président du Dgb (Allemagne), Susanna Camusso, secrétaire général de la Cgil (Italie), Bernard Thibault, secrétaire général de la Cgt (France), François Chérèque, secrétaire général de la Cfdt (France), Anne Demelelle, secrétaire générale de la Fgtb (Belgique), et Claude Rolin, secrétaire général de la Csc (Belgique). Pour lire le texte, aller sur <www.cgt.fr/Pour-un-nouveau-contrat-social.html>.

– **Options: Quels sont les points essentiels de ce texte?**

– **Frédéric Imbrecht:** Avant d'en venir au contenu, un mot sur l'événement. Car que des dirigeants syndicaux, représentant aussi bien des pays latins que des pays comme l'Allemagne ou la Belgique, signent ensemble une tribune appelant l'Europe à changer de politique est en soi-même un fait extrêmement intéressant. Historiquement, culturellement, nous avons longtemps eu des différends entre nous sur l'Europe qui était à construire et sur la manière d'agir pour ce faire. Cela vaut également pour le syndicalisme français...

– **Et ces divergences ont disparu?**

– Ne nous racontons pas d'histoire: entre ceux qui ont une conception plutôt fédérale de l'Europe et nous qui préférons une coordination des politiques européennes, les divergences demeurent. Mais celles-ci, désormais, pèsent peu au regard de tout ce qui nous rassemble, et pour commencer l'analyse que nous faisons ensemble de la crise et des moyens d'en sortir. Pour nous tous, aujourd'hui, l'urgence n'est pas de modifier les traités; encore moins de le faire en bafouant les droits démocratiques en Europe. Elle est, comme le rappelle ce document, de défendre le pacte social qui avait permis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de construire les Etats-providence qui ont fondé le projet européen. Elle est de construire un ensemble politique qui se fonde sur la croissance et le développement d'emplois de qualité. Belges, Espagnols, Italiens, Français ou Allemands, nous constatons tous aujourd'hui où mènent les politiques d'austérité: vers la montée des inégalités et l'accroissement de la pauvreté, vers une augmentation de la précarité et l'érosion des politiques de cohésion sociale. De quelque pays que nous venions, nous percevons tous les dégâts d'une politique

monétaire qui entame la capacité de croissance des Etats. Comment peut-on expliquer que les Etats-Unis, dont les principaux indicateurs se portent plus mal que ceux de l'ensemble de l'UE, et le Japon, dont la dette publique a atteint 225% du Pib, puissent émettre des obligations à dix ans à des taux d'intérêt inférieurs à 2% alors que certaines nations de la zone euro sont contraintes d'emprunter à des taux de 7%? Ils mettent l'intérêt de leur nation au-dessus de tout alors même qu'ils sont des exemples types d'un capitalisme complètement débridé... L'union dans la solidarité, c'est bien ce qui fait défaut aux dirigeants de l'UE. Ce qui manque à l'Europe, c'est une politique monétaire, économique, industrielle et sociale qui protège les salaires, les qualifications et la formation, la santé, la protection sociale, l'éducation et le développement des services publics. Pour sortir de la crise, elle a besoin d'un nouveau contrat social et économique qui protège et valorise ce qui représente le principal facteur de richesse, c'est-à-dire le travail.

– **Quel contenu, justement, pourrait avoir ce contrat que les signataires de ce texte appellent de leurs vœux?**

– L'instauration d'un revenu minimum, par exemple. Partout, ce repère s'impose aujourd'hui, même dans des pays comme l'Allemagne qui ont longtemps été jaloux de leur modèle fondé sur les conventions collectives. Les débats que nous avons eus, au début décembre, lors du 4^e Forum syndical franco-allemand, ont rappelé les limites de ce système quand la précarité se développe. Nos camarades l'ont eux-mêmes souligné: la capacité de l'Allemagne à développer ses exportations s'est fondée sur une très forte déflation salariale. Déflation qui s'est appuyée sur l'exclusion grandissante d'une part toujours plus grande du salariat du bénéfice

pour un nouveau contrat social

des conventions collectives. Si, jusqu'il y a peu, 90 % des travailleurs allemands étaient couverts par des accords salariaux collectifs, seuls 55 % aujourd'hui en bénéficient. Et une grande majorité des 45 % restants ne dispose même pas d'une rémunération équivalente au smic français... Longtemps, la bataille pour la création d'un salaire minimum interprofessionnel en Europe a buté sur le refus de certaines organisations de compléter des modèles fondés sur les conventions collectives. Désormais, nous avançons sérieusement pour revendiquer ensemble ce repère.

– Quid de la protection sociale ? Constitue-t-elle aussi un élément de ce que pourrait être ce nouveau contrat social européen ?

– Absolument, tout simplement – et pour ne citer que cet exemple – parce que la crise nous montre où peuvent mener les systèmes qui se fondent sur les retraites par capitalisation. Mais j'aimerais insister sur un autre point : la revendication qui grandit partout en Europe d'une reconnaissance du droit de grève dans l'Union. On le sait peu mais, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, les grèves interprofessionnelles sont interdites. Outre-Rhin, seules les grèves organisées au sein d'une entreprise ou d'une branche sont autorisées, et ce à la condition expresse qu'elles soient appelées entre deux séances de négociation. Outre-Manche, les syndicats n'ont autorisation à appeler à des arrêts de travail que sur des revendications professionnelles et d'entreprise. Les Tuc britanniques ont dû faire preuve d'une incroyable ingéniosité pour organiser leur journée de mobilisation du 1^{er} décembre. Ils ont dû coordonner leurs efforts pour que, sur des mots d'ordre qui leur soient propres, toutes les fédérations, tous les syndicats appellent le même jour à une seule et même initiative. Cette situation n'est pas acceptable. Jamais un mouvement comme celui organisé en France en 2010 contre la réforme des retraites ne pourra être possible en Europe si la législation ne change pas dans ces pays.

– Derrière cette question et toutes les autres, n'est-ce pas aussi le modèle démocratique européen qui est posé ?

– Incontestablement. Tout simplement, comment accepter que, d'une gestion communautaire, l'Europe soit passée à une gestion franco-allemande des affaires ? Il faut le savoir : même dans

La solidarité est inscrite dans les gènes du syndicalisme. C'est en usant de cette idée que, tout au long de l'histoire, les salariés ont pu gagner. Moins que jamais, aujourd'hui, en France comme en Europe, nous ne devons l'oublier.

les réunions syndicales, l'image de la France et de l'Allemagne s'est dégradée de par l'attitude autocratique d'Angela Merkel et de Nicolas Sarkozy, les Espagnols, les Grecs ou les Italiens se sentant aujourd'hui considérés comme des peuples vassalisés... Tout l'intérêt de ce texte est là : de dire que le syndicalisme n'acceptera pas que, face à l'Europe qui se délite, on joue les pays et les peuples les uns contre les autres.

– Pourquoi cette tribune n'a-t-elle été signée que par huit syndicats, et non par la Ces tout entière ?

– Parce que, dans une organisation qui compte quatre-vingt-quatre organisations membres issues de trente-six pays et fonctionne au consensus, les choses sont parfois difficiles à bouger... Aurait-il fallu que toutes les organisations se mettent d'accord pour faire savoir, les 8 et 9 décembre, aux chefs d'Etat et de gouvernement que le syndicalisme européen ne pouvait accepter de nouvelles mesures de régression ? Avec les Espagnols à l'origine de cet appel, nous nous sommes accordés pour ne pas attendre pour dire que l'Eu-

rope ne renouera pas avec la croissance sans s'attaquer aux mécanismes de spéculation ; qu'elle ne s'en sortira qu'en fondant les bases d'une nouvelle politique monétaire, économique et sociale...

– Comment faire désormais pour que cette déclaration ait une suite ?

– Nous devons la faire connaître dans toute la Cgt et la diffuser le plus largement possible auprès des salariés. Nous devons ouvrir le débat avec eux sur les moyens de construire une autre Europe. Il faut absolument sortir de l'alternative dans laquelle certains veulent nous placer : « pour » ou « contre » l'Europe, la destruction des droits ou le chaos. Pire, le repli sur soi et la misère. La solidarité est inscrite dans les gènes du syndicalisme. C'est en usant de cette idée que, tout au long de l'histoire, les salariés ont pu gagner. Moins que jamais, aujourd'hui, en France comme en Europe, nous ne devons l'oublier.

– Cette solidarité a pourtant bien du mal à s'exprimer. Face aux attaques contre le monde du travail qui se développent partout en Europe, le syndicalisme européen semble peiner à répondre...

– C'est un véritable problème, je suis d'accord. Et Bernard Thibault l'a souligné, le 7 décembre dernier, lors du dernier comité exécutif de la Ces. Que ce soit clair : aucune organisation de la Ces ne se réjouit des politiques mises en œuvre. Là où nous peinons, c'est dans notre capacité à trouver la forme et les moyens de réagir de manière coordonnée... Mais ne sommes-nous pas confrontés au même problème en France ? En quelques heures, les organisations syndicales italiennes ont réussi à dépasser leurs divergences pour répondre au plan d'austérité. *Idem* en Espagne, au Portugal, en Pologne. Et nous ne serions pas capables, ici, d'en faire autant ! Européen ou français, le syndicalisme joue en ce moment sa crédibilité. Ce qui s'est passé lors de la bataille des retraites le prouve : les salariés ne nous ont pas reproché de ne pas avoir gagné. En revanche, songeons à ce que serait aujourd'hui leur état d'esprit vis-à-vis du syndicalisme si nous n'avions pas assumé notre rôle et joué de l'unité syndicale pour leur permettre de se mobiliser et de s'exprimer massivement. La tribune des syndicalistes européens pour un « nouveau contrat social » répond à cette exigence. ◀

Propos recueillis par Martine HASSOUN



MAX ROSEAU / MAXPPP

HÔPITAL

TRENTE-CINQ HEURES: OÙ SONT LES EMPLOIS?

POUR LA CGT, LE VOLUME D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCUMULÉES DEPUIS 2002 LÉGITIME LA REVENDICATION D'UN GRAND PLAN "EMPLOI ET FORMATION" DANS ÔLE SECTEUR DE LA SANTÉ.

La situation est connue de longue date : depuis l'instauration des trente-cinq heures à l'hôpital, le personnel hospitalier (médecins, infirmières, aides-soignantes...) a stocké sur des comptes épargne-temps (Cet) des milliers de jours de réduction du temps de travail non pris, faute d'effectifs. Or la date programmée pour solder ces comptes épargne-temps – elle aussi connue depuis 2002 – arrive à échéance : le 3 janvier 2012 exactement. Une situation devenue « explosive » : c'est le qualificatif retenu notamment par la Cgt qui, dans un communiqué, rappelle que les Cet et les heures supplémentaires effectuées par les personnels « ont pour conséquence, dans un contexte de pénurie de personnel,

une augmentation de la charge de travail ainsi qu'une dégradation des conditions de travail et de prise en charge des usagers ». Première question : alors qu'en 2008 des heures supplémentaires avaient déjà été soldées à l'hôpital, quel état des lieux peut-on en faire aujourd'hui ? Des chiffres plus ou moins officiels circulent, faisant état, par exemple, de quelque deux millions de jours de Rtt pour les seuls médecins hospitaliers. En réalité, si ces chiffres sont déjà éloquentes, le problème est encore plus complexe. « Le volume

des heures supplémentaires à prendre en compte est certainement largement supérieur à ce qui est annoncé, souligne Jean-Luc Gibelin, directeur d'hôpital (Ufmict-Cgt). On connaît tous des cas de sous-déclaration, d'heures supplémentaires accumulées mais qui n'ont pas été reconnues. » Les taux de déclaration semblent, dans une certaine mesure, plus fiables s'agissant des médecins. D'où l'annonce par le ministère de l'ouverture de négociations les concernant. Quoi qu'il en soit, il est certain que le volume d'heures supplémentaires accumulées correspond à plusieurs milliers d'emplois. Ce qui, pour la Fédération Cgt santé et action sociale, « légitime un grand plan emploi-formation » dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

Ce que refuse la Cgt

Parmi les propositions avancées par le gouvernement pour « régler » la question des heures supplémentaires non prises : supprimer la durée de vie de dix ans des comptes épargne-temps (Cet) ; obliger les personnels hospitaliers à épargner en retraite additionnelle les jours au-delà de dix par an. Ce que refuse la Cgt, en argumentant : « Ces deux mécanismes, sans création d'emplois, reviendraient à dire qu'il serait obligatoire de placer ses jours en épargne retraite. »

En savoir plus sur <www.sante.cgt.fr>, rubrique « Communiqués de presse ».

Une augmentation de la charge de travail

Deuxième question : comment régler la situation ? Plusieurs pistes ont d'ores et déjà été évoquées : faire sauter la date butoir du 1^{er} janvier 2012 pour la prise des jours de réduction du temps de travail ; transformer les jours accumulés en points retraite ; monétiser les jours non pris, comme ce fut le cas il y a trois ans dans

des conditions très dégradées; plafonner à soixante le nombre de jours pouvant être stockés sur des Cet... Pour l'heure, aucune de ces pistes n'a été retenue. Et pour cause: s'agissant des praticiens hospitaliers, par exemple, la proposition de transformation d'une partie des Cet en points retraite, dans un contexte de casse de leur régime de retraite, ne passe pas. De même, la monétisation ou la «valorisation» des jours non pris est une piste par beaucoup rejetée. Ainsi, au début de l'année 2008, seules les quatorze premières heures de travail avaient été rémunérées à l'indice de l'agent hospitalier, majoré de 7%; les heures suivantes, c'est-à-dire le solde, avaient été indemnisées sur la base forfaitaire de 13 euros de l'heure, quel que soit l'indice de la personne concernée ou sa catégorie socioprofessionnelle. La Cgt avait alors refusé de signer le protocole d'accord en raison «de la sous-évaluation de la valeur d'une journée de travail»: 80 euros par jour, par exemple, en catégorie B.

Pour autant, il ne s'agit pas, pour la Cgt, de rejeter le principe de la réduction du temps de travail. Ce qu'elle dénonce, ce sont les conditions de mise en œuvre des trente-cinq heures à l'hôpital, sans les moyens financiers et humains adéquats. C'est ce qu'explique le responsable de l'Ufmict (Union fédérale des médecins, ingénieurs, cadres et techniciens Cgt): «Le passage de quarante à trente-cinq heures hebdomadaires aurait dû entraîner une augmentation des effectifs de l'ordre de 10%. Ce qui n'a pas été le cas. Au mieux, ce taux a atteint en moyenne 5,6%, parfois moins, selon les établissements. L'idée alors était de ne pas compenser totalement en effectifs la réduction du temps de travail en raison des gisements de productivité escomptés des nouvelles organisations du travail. Là non plus, ce n'est pas ce qui s'est produit. Car, dans le même temps où se mettait en place la réduction du temps de travail, les personnels ont par ailleurs dû faire face à une augmentation très importante de l'activité, en lien avec l'évolution des sciences et des techniques, et de la charge de travail.» Aussi le problème est-il beaucoup plus vaste qu'une «simple» monétisation des jours de Rtt accumulés sur des comptes épargne-temps. S'en tenir là, en «sériant» les difficultés, ne réglerait rien: «Il faut envisager la question de l'hôpital dans sa globalité, avec un besoin absolu de renforcer ses moyens», souligne Jean-Luc Gibelin. Pour à la fois mettre en œuvre un vaste plan «emploi-formation» et améliorer les conditions de travail des personnels. ◀

Christine LABBE

ARCELOR MITTAL UNE GRÈVE EUROPÉENNE "ÉNORME"

Mercredi 7 décembre avait été annoncé comme une journée unitaire européenne d'action pour la défense de l'emploi chez ArcelorMittal. En France, en Tchéquie ou en Macédoine, des dizaines de milliers de salariés se sont mobilisés ce jour-là, dont quarante mille qui ont manifesté dans les rues de Liège, en Belgique. A Londres, la Fédération européenne de la métallurgie a qualifié cette journée de succès «énorme» et estimé que 10 à 20% de la production européenne avait été touchée. A l'origine de cette journée, la stratégie actuelle d'ArcelorMittal consistant essentiellement à stopper les investissements dans une industrie traditionnelle européenne pour financer des acquisitions dans des mines et des usines hors Europe; le rejet d'une politique qui, chez les donneurs d'ordres et les sous-traitants, met en danger la cohésion sociale et économique de plusieurs régions en Europe.

GRANDE-BRETAGNE MOBILISATION CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Du jamais vu depuis 1979. Mercredi 30 novembre, les salariés du secteur public britannique étaient appelés à se mettre en grève pour protester contre les projets du gouvernement de renforcer encore un plan d'austérité prévoyant notamment une prolongation du gel des salaires et un recul de l'âge de la retraite de 60 à 66 ans d'ici à 2020, puis à 67 ans à partir de 2026. Dans les écoles, les hôpitaux, les transports ou les services de la justice, le mouvement a été largement suivi. Selon le ministère de l'Éducation, la moitié des établissements était fermée

ce jour-là pour cause de grève. Au total, deux millions de personnes auraient cessé le travail, d'énormes manifestations paralysant le centre de Manchester, de Liverpool et d'ailleurs. Avec dix mille fonctionnaires rassemblés devant l'hôtel de ville de Belfast, l'Irlande du Nord a connu la plus grande grève de son histoire.



NATHALIE BAUER / MAXPPP

CANADA L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE OU LES SERVICES PUBLICS?

Entre les deux, l'Alliance de la fonction publique du Canada refuse de choisir. Et, pour le faire savoir, l'organisation syndicale, l'une des plus importantes du Canada, vient de lancer une campagne «Troisième Choix» qui s'appuie sur une page Facebook pour permettre à tous les salariés d'échanger et de s'informer sur les conséquences de la compression des services publics programmée par Ottawa. La vedette de ce site: un écureuil géant qui saccage tout dans un bureau du gouvernement. «Le gouvernement demande à la population de choisir entre une économie solide et de bons services publics», a déclaré tout récemment John Gordon, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada. «C'est absurde! Les Canadiens veulent les deux. Notre campagne souligne cette absurdité et incite le public à réclamer une meilleure solution.»

Cher low cost

Quand le vol tourne à l'arnaque

Plusieurs années après une plainte d'Air France contre Ryanair pour dénoncer un système d'aides contraires aux règles européennes de la concurrence, la Commission européenne a lancé une enquête approfondie "relative à des aides d'Etat dans le secteur du transport aérien", notamment en France. Créée en 1985, la compagnie "low cost" traîne derrière elle une réputation sulfureuse qui lui vaut quelques procès et de solides inimitiés au sein des collectivités territoriales. Mais, derrière ses pratiques très particulières, c'est bien un modèle économique qui se profile...

Pour une synergie industrie-services

Dans quelle mesure les secteurs du transport aérien et de la construction aéronautique se trouvent-ils déstabilisés par la crise actuelle? En fonction de quels enjeux et de quelles logiques envisagent-ils leur développement? En quoi les exigences de compétitivité risquent-elles de compromettre l'intérêt général, celui des salariés comme des usagers? Pour mettre en perspective ces problématiques, l'Ugict a réuni un plateau d'intervenants parmi lesquels des personnalités placées au cœur du pouvoir décisionnaire.

La réinternalisation des coûts

Il y a ceux qui sont contre, et ils ne mâchent pas leurs mots. Même s'ils reconnaissent aussi, à contrecœur, qu'il y aurait du pour. Un verre dont il s'agirait, en quelque sorte, de savoir jusqu'à quel point il est à moitié vide ou plein, tels sont les termes du débat qui agite – dans tous les sens du terme – la table ronde sur le "low cost", animée par Jean-Pierre Casamayou, rédacteur en chef d'"Air et Cosmos".

GARY LEE / MAXPPP

SOMMAIRE

RYANAIR, CHASSEUR
DE SUBVENTIONS
PAGES 17-19

RENCONTRES D'OPTIONS
TRANSPORT AÉRIEN-
CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE :
CHACUN SA LOGIQUE?
PAGES 20-23

REPÈRES
PAGE 24

RENCONTRES D'OPTIONS
"LOW COST" : À BAS COÛT,
MAIS À PRIX FORT
PAGES 25-27



Ryanair, chasseur de subventions

Plusieurs années après une plainte d'Air France contre Ryanair pour dénoncer un système d'aides contraires aux règles européennes de la concurrence, la Commission européenne a lancé, le 13 juillet 2011, une enquête approfondie « relative à des aides d'Etat dans le secteur du transport aérien », notamment en France. Cette enquête concerne l'aéroport de Marseille, pour lequel la Commission doit en particulier examiner le soutien public qu'il a reçu pour son terminal *low cost* «MP2». C'est sur ce terminal que Ryanair s'était basée en 2006.

Créée en 1985, la compagnie irlandaise assure aujourd'hui des vols sur cent soixante destinations dans quelque vingt-sept pays. En affichant un nombre croissant de passagers transportés et un résultat net global d'environ 290 millions d'euros par an, Ryanair est en apparence l'une des réussites de la libéralisation du transport

aérien. Une réussite financière presque insolente. Mais artificielle. Comment ne pas s'interroger sur le fait que le coût d'un voyage est inférieur au coût de production du billet? «Ryanair ne vit pas de la vente des billets. Sans les aides publiques qui lui sont octroyées, estimées à quelque 650 millions d'euros en 2008 à l'échelle du continent européen, elle serait aujourd'hui déficitaire», expliquait José Rocamora, de la Cgt d'Air France (voir Options n° 560, octobre 2010), en qualifiant l'entreprise non de compagnie *low cost* mais de «chasseur de subventions»: «Les bénéfices de l'entreprise, poursuit-il, proviennent de l'argent des contribuables français et européens.» A tel point que l'étude du fonctionnement du terminal *low cost* de l'aéroport Marseille-Provence montre que «le total de ces subventions représenterait une réduction de 15 euros par passager».

Mais de quelles aides publiques parle-t-on? Il ...

Ryanair ne vit pas de la vente des billets. Les bénéfices de l'entreprise proviennent de l'argent des contribuables français et européens.

Ryanair, chasseur de subventions

- ... y a longtemps déjà que la Cgt, explique l'Ugict, a attiré « l'attention des groupes parlementaires et du ministre des Transports sur des pratiques illicites supposées mises en œuvre à l'aéroport de Marseille » au cours du dernier trimestre 2009. Des pratiques de plusieurs ordres : des subventions du conseil général à hauteur de 7,6 millions pour la construction du terminal MP2 ; une réduction de redevance en violation, dénonce l'Ugict-Cgt dans un communiqué, « d'une directive européenne de décembre 2005 » ; enfin, un contrat marketing avec Airport Marketing Service (Ams), une filiale à 100 % de Ryanair. Ce contrat est d'ailleurs au centre de l'enquête ouverte à la mi-juillet par la Commission européenne.

En France, le conseil général de Charente a décidé d'attaquer en justice la compagnie irlandaise pour « rupture de contrat ».

Des profits financés par le contribuable

Dans *La Face cachée du « low cost »*, enquête sur le système Ryanair, un documentaire diffusé par *Options*⁽¹⁾, le journaliste Enrico Porsia démonte

ainsi un système reposant essentiellement sur l'obtention de subventions, sur fond d'ailleurs de déficit de dialogue social territorial. Il s'attache particulièrement à montrer comment les contrats passés avec Ams, présentés comme des aides au marketing servant à la promotion des lignes, sont en réalité suspectés d'être des subventions déguisées ; subventions dont un grand nombre, au passage, ne sont pas notifiées aux autorités européennes compétentes. José Rocamora le rappelle : « Toute aide octroyée à un transporteur sans que la Commission européenne ait donné son accord est réputée illégale. » En janvier 2011, la Cgt avait d'ailleurs demandé aux parlementaires d'ouvrir une enquête sur le montant des aides versées par les différentes collectivités à la compagnie irlandaise à bas coût ainsi qu'à ses filiales, des aides aboutissant parfois sur des comptes dans les paradis fiscaux. C'est aussi sur ce thème que porte le travail d'Enrico Porsia qui enquête aussi bien sur l'île de Man, dans la mer d'Irlande, que sur l'île anglo-normande de Jersey.

En France, le conseil général de Charente a décidé d'attaquer en justice la compagnie irlandaise pour « rupture de contrat ». Dans un document officiel portant sur le budget 2010 du département, l'affaire est ainsi relatée, illustrant l'engrenage dans lequel de nombreuses collectivités se trouvent prises : le 22 janvier 2008, une convention conclue avec Ryanair engage pour cinq ans les collectivités locales de Charente à soutenir le fonctionnement de la ligne Angoulême-Stansted, près de Londres, à hauteur de 925 000 euros. Mais, en décembre 2009, la compagnie, explique le conseil général, « exige le versement supplémentaire de 175 000 euros, avec la menace clairement exprimée de ne plus desservir l'aéroport Angoulême-Cognac ». « Garant de l'argent public », le département dira « non au chantage ». Ryanair, qui conteste cette version des faits, quittera l'aéroport alors qu'elle s'était engagée à assurer une liaison Angoulême-Londres. C'est désormais à la justice de trancher.

Mais si le voyageur tenté par les prix pratiqués par Ryanair est perdant comme contribuable, il l'est aussi comme assuré social. A la suite de deux plaintes déposées par l'Unac (Union des navigants de l'aviation civile) et le Snpl (Syndicat national des pilotes de ligne), Ryanair a, le 28 septembre 2010, été mise en examen, notamment pour « travail dissimulé », « prêt illégal de main-d'œuvre » et « emploi illicite de personnel navigant ». Là aussi, c'est la base Ryanair de Marseille qui se trouve dans le viseur, la compagnie ayant pratiqué ce que certains appellent une « déterritorialisation du contrat de travail » : les cent vingt salariés, pilotes et navigants commerciaux, n'auraient pas été déclarés en France mais en Irlande, la compagnie s'exonérant ainsi du paiement des cotisations sociales sur le territoire où elle est en réalité basée. Si la *low cost* conteste un décret de 2006 relatif aux bases d'exploitation des entreprises du secteur aérien, la Cgt, qui



FREDERIC DOUCHET / MAXPPP



Derrière un affichage publicitaire idyllique, la réalité est celle de conditions de travail et de rémunérations absolument indignes.

s'est portée partie civile dans ce dossier, pose un second calcul : comparativement à Air France par exemple, c'est encore une « économie » de 19 euros par billet d'avion que réalise Ryanair, grâce au dumping social. Cette différence de traitement, dénonce le syndicat, met en danger l'équilibre économique des entreprises qui respectent le droit français et les règlements européens, menaçant plusieurs milliers d'emplois. Le jugement devrait bien avoir lieu au cours de l'année 2012, la requête en nullité effectuée par Ryanair ayant été récemment rejetée par la chambre d'instruction d'Aix-en-Provence.

Réduire les coûts: jusqu'où ?

Des profits financés par le contribuable, une recherche toujours plus drastique de réduction des coûts, pas seulement salariaux : « *Ryanair pousse le raisonnement de la libéralisation jusqu'au bout, avec un modèle low cost qui s'applique à tous par touches successives, déstabilisant la chaîne de sécurité* », soulignait en outre

Raymond Besco (Ufict-Cgt des transports). Et d'ajouter : « *Voyager pour quelques euros tirerait toutes les activités vers le bas.* » Mais jusqu'où ? Car c'est déjà en partie le cas : sous-effectifs chroniques, temps d'escales écourtés (environ vingt-cinq minutes pour Ryanair, quarante en moyenne pour les grandes compagnies) pour des rotations plus nombreuses, hôtesses de l'air obligées de réaliser une partie des activités au sol comme le ménage, sous-traitance au sol justement totalement privatisée et « smicardisée »... Le documentaire d'Enrico Porsia s'attache aussi à montrer la dégradation des conditions sociales et salariales des personnels de Ryanair. Ainsi cet ancien salarié qui témoigne d'une rémunération de 12,50 euros par heure de vol. Economies de carburant aussi ? La tentation est réelle, car plus un avion est lourd, plus il consomme, plus le vol est cher. C'est en tout cas ce qu'ont soupçonné les autorités espagnoles après qu'un vol Ryanair, au cours de l'année 2010, a atterri d'urgence à Alicante avec un de ses trois réservoirs complètement vide. Lors des Rencontres d'Options, Jean-Cyril Spinetta, président du conseil d'administration d'Air France/Klm, a ainsi résumé la situation : « *Le modèle low cost devient totalement illégal dès lors qu'il est subventionné. Les compagnies doivent en outre respecter les règles sociales des pays dans lesquels elles s'installent* », a-t-il souligné. Tout en évoquant un autre problème : « *Les low cost s'installent là où il y a de la marge et du trafic; c'est contraire à la logique de réseau et de péréquation* » : entre les lignes rentables et celles qui le sont moins. ◀

Christine LABBE

(1) En savoir plus sur <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Webdocumentaire ».

SI LE VOYAGEUR TENTÉ PAR LES PRIX PRATIQUÉS PAR RYANAIR EST PERDANT COMME CONTRIBUTABLE, IL L'EST AUSSI COMME ASSURÉ SOCIAL.

Transport aérien-construction aéro

Les deux secteurs, historiquement soutenus par les logiques de développement national, sont désormais soumis à des exigences parfois contradictoires, et plus que jamais confrontés à la concurrence et à la crise. La première table ronde des Rencontres d'Options dresse un état des lieux et esquisse des perspectives.

PARTICIPANTS

LOUIS GALLOIS,
PRÉSIDENT D'EADS FRANCE

DOMINIQUE SELLIER,
EXPERT AU GROUPE
SECAFI ALPHA

JEAN-CYRIL SPINETTA,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D'AIR FRANCE-KLM

Dans quelle mesure les secteurs du transport aérien et de la construction aéronautique se trouvent-ils déstabilisés par la crise actuelle? En fonction de quels enjeux et de quelles logiques envisagent-ils leur développement? En quoi les exigences de compétitivité risquent-elles de compromettre l'intérêt général, celui des salariés comme des usagers? Pour mettre en perspective ces problématiques, l'Ugict a réuni un plateau d'intervenants parmi lesquels des personnalités placées au cœur du pouvoir décisionnaire. La parole est d'abord donnée à Dominique Sellier, qui se charge de dresser un portrait détaillé de ces deux filières industrielles. Elles ont historiquement constitué des moteurs pour l'économie française et semblent mieux résister à la crise que d'autres, chacune avec ses spécificités, ses atouts et ses faiblesses: «*La construction aéronautique a connu des évolutions de son modèle industriel, ce qui a eu un impact sur l'emploi. Mais son marché est toujours en croissance de 5% cette année, et les constructeurs cumulent actuellement quelque vingt-cinq mille avions en commande. Avec la montée de la demande dans les pays émergents et la nécessité de renouveler la flotte en service, tout en améliorant les performances des avions en termes de consommation énergétique, le secteur semble hors de danger pour la décennie à venir. Mais il devra aussi compter sur la fragilité des compagnies aériennes, qui subissent plus directement le marasme mondial et sont condamnées à rester dans le rouge pour au moins deux ans.*»

Les deux secteurs vivent en fonction de deux temporalités différentes, poursuit-il. Le cycle de vie d'un avion est de vingt-cinq à quarante ans, voire plus, alors que le transport aérien vit dans le court terme. Mais l'aéronautique européenne s'avère tout de même fragilisée par le fait que les échanges sur ce marché n'ont pour référent monétaire que le dollar, ce qui accentue la pression face à la concurrence: «*L'industrie aéronautique met en permanence à l'épreuve de nouveaux modèles de fabrication, de plus en plus éclatés. On construit un peu partout dans le monde des parties des futurs longs et moyens-courriers, en fonction des ruptures technologiques qui s'imposent et des coûts de production. Cela explique les retards de livraison des commandes, ces dernières années, chez Airbus comme chez Boeing. Les difficultés techniques, financières, calendaires multiplient les risques, qui sont bien souvent transférés au bas de l'échelle, au nom du "risk sharing partner", que toutes les entre-*

prises sous-traitantes n'ont pas les moyens d'assumer, soit parce qu'elles sont de taille trop modeste, soit parce qu'elles sont trop fragilisées du fait qu'elles ne dépendent que d'un seul commanditaire. En France, en particulier, il serait urgent que certaines Pme sous-traitantes, disséminées sur le territoire, se regroupent pour rester partenaires de rang un.»

Comment faire supporter les risques au partenaire le plus faible...

Dominique Sellier, quant à lui, souligne également que, même si l'industrie aéronautique connaît toujours un taux de croissance enviable, le secteur a malgré tout perdu des emplois: dix-huit mille en quinze ans. Certaines régions, comme Midi-Pyrénées, ont drainé les emplois de la filière, tandis que la Normandie ou la Picardie, par exemple, perdaient leurs activités liées à l'aéronautique: «*La force actuelle de la région Midi-Pyrénées peut également être envisagée comme une faiblesse, car de nombreuses entreprises voient leur activité suspendue à la moindre variation de perspective. Elles sont à la merci des stratégies mondiales des grands groupes, qui commencent à être tentés de délocaliser une partie de leurs activités dans la zone dollar, au Mexique par exemple, ou de recourir à des pays aux coûts de main-d'œuvre "low cost", comme au Maghreb.*»

Indéniablement, la crise complexifie les rapports de forces et les interdépendances, dans un secteur où les acteurs ne cessent de se multiplier. «*La crise financière s'est traduite par une perte de la capacité de production industrielle de notre pays, estime Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt. En France, le choix n'a pas été fait, comme en Allemagne, de réaffirmer que l'industrie était une des sources incontournables de production de richesses. Il s'avère d'autant plus urgent de remettre à l'ordre du jour les investissements industriels de moyen et long terme, de transformer et redynamiser l'industrie. On est passé du productivisme à la financiarisation: il nous faut désormais réfléchir à recentrer l'industrie sur les besoins de la population, et sans exclure l'exigence d'une maîtrise partagée du développement industriel.*»

Face à ces défis, comment les deux grands groupes que sont Eads et Air France-Klm peuvent-ils contribuer à la construction d'une industrie durable? «*D'abord en incitant au développement de l'emploi qualifié et stable, en assurant la continuité de savoir-faire de qualité, c'est-à-dire aussi leur*

LES RISQUES SONT BIEN SOUVENT TRANSFÉRÉS AU BAS DE L'ÉCHELLE, AU NOM DU "RISK SHARING PARTNER", QUE TOUTES LES ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES N'ONT PAS LES MOYENS D'ASSUMER, SOIT PARCE QU'ELLES SONT DE TAILLE TROP MODESTE, SOIT PARCE QU'ELLES SONT TROP FRAGILISÉES DU FAIT QU'ELLES NE DÉPENDENT QUE D'UN SEUL COMMANDITAIRE.

nautique : chacun sa logique ?



PHOTOS: NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

LE TRANSPORT AÉRIEN EST UNE ACTIVITÉ DE SERVICES VISCÉRALEMENT ASSOCIÉE AU MAILLAGE DES TERRITOIRES ET À LEUR ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. NOUS TRAVAILLONS LÀ OÙ NOUS SOMMES, ET NOUS NE SOMMES PAS CONCERNÉS PAR LES DÉLOCALISATIONS.

reconnaissance et leur valorisation. Il faut inverser la logique qui fait de l'emploi et des salaires les premières variables d'ajustement dès qu'il s'agit d'améliorer la productivité, la masse salariale étant toujours considérée comme un coût plus que comme un support de la compétitivité. Nous devons également faire en sorte de réactiver la R&D, qui en France n'est pas à la hauteur des enjeux.» Une frilosité qui se traduit notamment par la dépréciation des métiers scientifiques et techniques tant au sein des grandes écoles que des entreprises: «*Même au sein des grandes écoles conduisant aux carrières dans l'industrie aéronautique, les jeunes ingénieurs sont incités à opter pour des carrières dans la finance*», déplore Marie-José Kotlicki. Les entreprises ne font pas grand-chose pour remettre en cause la valorisation des fonctions managériale ou financière, au détriment des métiers de la technique ou de la recherche: «*Les grandes entreprises doivent questionner leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences [Gpec], anticiper sur le renouvellement de leur salariat (40% des effectifs partiront à la retraite dans les sept à huit ans dans l'aéronautique, par exemple). Disposeront-ils des qualifications et compétences nécessaires à la pérennité, au développement et au dynamisme de leurs activités?*» s'interroge-t-elle.

Il ne s'agit pas de penser le développement en fonction des intérêts d'un seul grand groupe ni même d'une seule filière, mais bien d'irriguer et de fertiliser tous les grands secteurs industriels par l'apport d'une main-d'œuvre formée et qualifiée qui, par une gestion dynamique de l'emploi, permettra à toutes les entreprises de se nourrir de multiples apports et de s'inscrire dans le long

terme: «*Dans un premier temps, un statut social commun à la branche aéronautique, incluant l'ensemble des acteurs, y compris les sous-traitants, permettrait sans doute de lutter contre le dumping social, de développer les partenariats, de remplacer la domination par la coopération*», lance Marie-José Kotlicki.

D'autant que, à l'évidence, peu de sous-traitants peuvent supporter seuls les investissements en recherche qui leur permettront de rester les partenaires incontournables de leurs commanditaires. Ces derniers auraient donc tout autant intérêt à mettre en place de réels partenariats, tant en termes d'investissements et de soutien financier – en se portant garants sur certains de leurs crédits auprès des banques, par exemple – que de recherche, de formation de leurs ingénieurs, chercheurs, techniciens: «*L'innovation doit être l'affaire de tous, insiste-t-elle. C'est la condition du dynamisme industriel et économique de nos territoires et de notre pays. Cela passera aussi par la libération de l'esprit critique et de l'initiative dans les entreprises, en instaurant d'autres méthodes de management qui encouragent et valorisent l'engagement des salariés, notamment les ingénieurs, cadres, chercheurs, dans les projets des entreprises. Nous appelons à cette restauration de la capacité contributive de l'encadrement et à sa valorisation, c'est à notre sens une des clés de la renaissance d'une industrie dynamique et innovante.*»

Face à une telle mise en perspective, Jean-Cyril Spinetta revient sur les défis posés à son entreprise et au transport aérien, qui se trouvent particulièrement bousculés par les soubresauts de l'économie mondiale. «*Le transport aérien est une activité de services viscéralement associée au maillage des territoires et à leur activité économique. Nous représentons des dizaines de milliers de salariés, qui transportent des centaines de milliers de passagers. Nous travaillons là où nous sommes, et nous ne sommes pas concernés par les délocalisations. Par ailleurs, nous réinvestissons chaque année près de 10% de notre chiffre d'affaires, ce qui est énorme pour une entreprise de services et rend d'autant plus fragile notre avenir à chaque fléchissement de l'activité économique. Depuis la mi-septembre, par exemple, notre activité cargos a chuté de 45%...*»

«*Le transport aérien est par ailleurs un secteur où aucun acteur ne dispose d'un savoir-faire particulier qui lui permettrait d'assurer sa survie sur le long terme. Depuis qu'il n'y a plus de cadre national protégeant l'activité de transport, n'importe qui peut créer une compagnie aérienne du jour au lendemain et se positionner sur le secteur, dans la limite du respect des règles de sécurité. Et c'est ce qui s'est produit depuis 1993 et l'ouverture du grand marché européen.*»

Transport aérien-construction aéronautique : chacun sa logique ?

- ... La nécessité de s'adapter en permanence fait du transport aérien une activité qui, en général, perd beaucoup d'argent, et Jean-Cyril Spinetta reconnaît que cette incapacité à réellement assurer des marges est en partie compensée par l'Etat: «*Dans la chaîne, tout le monde gagne de l'argent sauf le transporteur, mais il s'avère vital pour chaque Etat, tout autant que pour l'Union européenne, d'assurer l'accessibilité à ses grandes villes et la circulation dans son espace.*»

Le transport aérien, indispensable
mais pas toujours rentable... pour tous

Un des casse-tête posé aux compagnies européennes depuis des années, c'est bien comment contrer le modèle économique des compagnies *low cost*, qui ne s'imposent aucune responsabilité, ni à l'égard de leurs salariés, ni en termes d'apport au développement local: «*Ne nous leurrions pas, assure le dirigeant d'Air France, la liaison low cost que nous venons de créer entre Paris et Marseille n'existerait pas sans que le personnel aussi ait consenti à des efforts de compétitivité.*»

La concurrence avec les compagnies du Golfe s'annonce tout aussi acharnée: «*Elles n'ont aucun marché intérieur et ne peuvent se développer qu'en se positionnant sur nos marchés, en faisant preuve d'une agressivité commerciale difficile à contrer.*»

De plus, les transporteurs aériens ont du souci à se faire avec la légitime revendication des compagnies des pays émergents, qui exigent une part plus grande des marchés concernant les liaisons sur et avec leurs territoires: «*Si l'Europe veut garder ses emplois dans le secteur, conclut-il, il lui faudra impérativement faire preuve d'une meilleure productivité, ce qui passe aussi par des concessions des salariés sur la réglementation en termes de protection sociale. Il n'y a pas d'autre alternative. Sinon, il n'y a aura peut-être pas de licenciements, mais de substantielles pertes de créations d'emplois.*»

Le franc-parler du président d'Air France interpelle celui d'Eads, Louis Gallois, dont le passage à la SnCF a également marqué les esprits, et qui se montre toujours aussi préoccupé de voir le maillage du tissu industriel français se parsemer de trous: «*Nous sommes en dessous de la moyenne européenne du point de vue du dynamisme industriel, dans un modèle proche de celui de la Grande-Bretagne. Qu'est-ce qu'un grand groupe comme Eads peut apporter pour sortir de cette situation alarmante?*» Louis Gallois rappelle qu'Airbus et Eads sont le fruit de coopérations européennes et que le groupe compte toujours une énorme majorité de ses salariés en France, en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Espagne: «*C'est un groupe très dynamique, qui a connu une croissance de 75% de*

son chiffre d'affaires dans les dix dernières années et créé quinze mille emplois, dont cinq mille en France dans la même période. C'est aussi un moteur pour d'autres acteurs de l'industrie française, puisque Eads ne réalise en interne que 15% de la valeur ajoutée sur la vente de ses avions. Reste qu'Eads doit aussi investir à l'étranger. Par exemple, il n'y aurait aucune logique à refuser d'assembler en Chine ou aux Etats-Unis les avions qui se destinent à ce marché, ce qui n'exclut en rien le fait que ces commandes ont créé des emplois en France en aval de la chaîne de fabrication.» Il souligne également que, cette année, son groupe a engagé 3 milliards d'euros en investissements et autant en R&D, pour un chiffre d'affaires se situant entre 45 et 48 milliards d'euros, et qu'il n'envisage pas de faire autrement pour être sûr de conserver sa place majoritaire sur le marché mondial.

Louis Gallois entreprend ensuite une comparaison avec un pays qu'il connaît bien, l'Allemagne: «*Pourquoi les Allemands semblent-ils mieux résister aux délocalisations et conserver un meilleur tissu industriel? D'abord parce que, historiquement, c'est ce qui leur a permis de se relever de la Seconde Guerre mondiale et d'exister économiquement, à défaut d'exister politiquement. Mais aussi grâce à un système de formation facilitant l'adéquation avec les besoins en emplois qualifiés et capable de réagir à la moindre évolution du marché de l'emploi, le tout dans un contexte de relations sociales et syndicales plus fructueuses qu'en France. Par exemple, les partenaires sociaux, dans un dialogue constant sur les enjeux de l'industrie, ont fait le choix, en 2008, de recourir massivement au chômage partiel et à la stagnation des salaires pour éviter les licenciements...*»

Il revient ensuite sur la responsabilité des grands groupes dans le maintien d'un tissu industriel en France. Eads, par exemple, compte parmi ses fournisseurs de grosses entreprises comme Thales ou Honeywell, mais se doit également de faciliter les regroupements de ses fournisseurs plus modestes qui le souhaitent: favoriser l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire leur permet de mieux se projeter dans le moyen et long terme, grâce à une meilleure visibilité de l'ensemble de la chaîne. «*Nous devons leur apporter si nécessaire notre expertise technique, mais aussi notre aide à la GPEC, au management et, bien entendu, nous montrer solidaires en les accompagnant auprès des banques, ne serait-ce que pour certifier leurs plans de charge et garantir leurs crédits. Ce qui n'exclut pas non plus de les encourager à se diversifier, à investir à l'étranger, à acquérir de nouveaux savoir-faire pour ne pas être dépendants de nos seuls besoins. Nous travaillons déjà beaucoup avec tous les acteurs de la*

IL N'Y AURAIT AUCUNE LOGIQUE À REFUSER D'ASSEMBLER EN CHINE OU AUX ÉTATS-UNIS LES AVIONS QUI SE DESTINENT À CE MARCHÉ, CE QUI N'EXCLUT EN RIEN LE FAIT QUE CES COMMANDES ONT CRÉÉ DES EMPLOIS EN FRANCE EN AVAL DE LA CHAÎNE DE FABRICATION.



“
**FILIÈRES
 INDUSTRIELLES:
 LES DIRECTIONS
 POURRAIENT
 ACTIVER DES LEVIERS
 DE VALORISATION
 DES POSTES
 TECHNIQUES
 ET INDUSTRIELS,
 DANS LES GRILLES
 DE CLASSIFICATION,
 PAR EXEMPLE.**”

filière aéronautique, nous nous réunissons tous les mois avec des représentants de nos équipementiers et essayons de réduire la pyramide des fournisseurs pour faciliter les contacts les plus directs. Nous contribuons, avec Safran, la Caisse des dépôts et les collectivités territoriales, notamment, à financer leurs innovations.»

Les intervenants ne manquent pas de susciter de nombreuses interpellations dans la salle. Sur les synergies territoriales, par exemple, interrogées au regard de la logique des pôles de compétitivité, qui a entraîné la disparition d'activités dans certaines régions qui auraient pu s'y maintenir et s'y développer si les coopérations avaient été envisagées autrement. Le manque d'anticipation sur les départs massifs à la retraite qui s'annoncent inquiète tout autant. Jean-Jacques Desvignes, coordinateur Cgt d'Eads, souligne par ailleurs que si les carnets de commandes assurent la pérennité de l'entreprise pour de longues années, les salariés n'en n'ont pas moins à dire sur l'inefficacité du modèle industriel actuellement en place ou sur la pression qui pèse sur eux comme sur les sous-traitants, sans qu'aucune instance ne permette véritablement de faire vivre le dialogue au sein de l'entreprise.

La désaffection des ingénieurs pour les filières industrielles est confirmée: «*Comment rendre ces filières plus attractives quand les contraintes de travail y sont plus fortes et les salaires moindres?*» s'interroge Stéphane Lovisa, secrétaire général de l'Ufict-Cgt de la métallurgie et membre du bureau de l'Ugict. Irène Huart (Cd-Ugict Essonne-Plateau de Saclay) assure que les directions pourraient activer des leviers de valorisation des postes techniques et industriels – dans les grilles de classification, par exemple. Elle rappelle aussi que le système bancaire en Allemagne prend plus de risques et assume plus ses responsabilités de financement de l'industrie que le système bancaire français... et qu'il serait urgent de vérifier l'usage que font certaines entreprises des fonds publics ou crédits d'impôts qui leur sont concédés sous prétexte de soutenir leur R&D, soulignant que, pour

l'heure, les «*synergies*» sur le pôle de compétitivité de Saclay ne semblent pas avoir engendré d'avancées technologiques ou industrielles nouvelles. Jean-Cyril Spinetta ajoute qu'aucune aide ne devrait non plus être accordée à des acteurs économiques qui ne respectent pas les règles sociales ou qui contribuent à détruire les solidarités de réseau, comme cela peut être le cas de certaines compagnies aériennes *low cost* qui ne se soucient guère des logiques territoriales ou de l'emploi. Il affirme pourtant qu'il faut distinguer service public et secteur concurrentiel, et que si la SnCF doit assurer son rôle de service public, elle doit aussi distinguer ce qui n'en relève pas... comme le Tgv! S'ensuit un bref échange avec Louis Gallois sur les coûts des types de transports et l'intérêt des voyageurs à prendre le train ou l'avion... avant que le président d'Eads ne revienne à l'attractivité des carrières dans son entreprise: assurant que, malgré la création d'une filière experte, les jeunes ingénieurs finissent par se diriger vers le management, qui leur garantit quoi qu'il en soit une progression plus rapide, parce que c'est le cas partout ailleurs. Il appelle par ailleurs à la création d'un nouveau pacte social, indispensable pour mobiliser les énergies et dynamiser les reconquêtes industrielles: «*Pourquoi pas en instaurant un système de gouvernance où les partenaires sociaux auraient une place plus importante?*» Marie José Kotlicki conclut en rappelant que les services publics ne doivent pas se contenter de gérer ce qui n'est pas rentable en laissant le plus lucratif au marché, mais bien engager tous les acteurs économiques pour un développement partagé. Elle souligne aussi qu'une compétitivité acquise par la seule baisse des coûts salariaux ou par une avancée technologique ponctuelle ne garantit aucun avenir... contrairement aux investissements sur la formation des salariés, sur les jeunes diplômés, sur un autre management qui assure le dialogue social, sur des projets industriels ambitieux et durables: «*Nous devons imposer d'autres indicateurs de santé économique et de vitalité industrielle que le AAA...*»

Valérie GÉRAUD

biblio

L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN FRANCE,

OFCE, LA DÉCOUVERTE

L'industrie manufacturière française représente moins d'un emploi sur sept et concentre pourtant 75 % des exportations et 80 % de l'effort de recherche national privé. Loin d'être un secteur isolé, elle demeure un ressort de la croissance économique de la France. Les caractéristiques et les performances de ce secteur sont ici présentées en utilisant la nomenclature industrielle internationale et de nombreux indicateurs de la spécialisation industrielle française.

ANALYSES ET TRANSFORMATIONS DE LA FIRME, UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE,

BERNARD BAUDRY ET BENJAMIN DUBRION, LA DÉCOUVERTE.

Institution centrale du capitalisme, la firme connaît depuis quelques années des transformations importantes. L'évolution des relations de sous-traitance, la multiplication d'accords de coopération interentreprises, le développement des formes dites « en réseau » rendent de plus en plus difficile l'identification des frontières de la firme. Et, en son sein, plusieurs mutations touchant la relation d'emploi, l'organisation des pouvoirs de décision, les relations entre actionnaires et dirigeants remettent en cause le fonctionnement de l'entreprise fondiste représentative des Trente Glorieuses.

web

- Etats généraux de l'industrie : <www.industrie.gouv.fr/egi/> Mesures prises à la suite des Etats généraux de l'industrie et liens vers les sites correspondants.
- Etats généraux de l'industrie, rapport final, La Documentation française : <www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000021/index.shtml>. Une synthèse des travaux conduits au cours des Etats généraux de l'industrie depuis leur lancement, le 2 novembre 2009.
- Etats généraux de l'industrie : <www.cgt.fr/Loi-du-compte.html>. L'opinion de la Cgt et son rapport remis au président de la République.

POLITIQUE INDUSTRIELLE**La Cgt mise sur l'atout de l'emploi qualifié**

Pour Mohammed Oussedik, membre du bureau confédéral de la Cgt en charge de la politique industrielle, il ne peut y avoir d'industrie sans socle social fort : « Nous jugeons sévèrement les politiques de déréglementation tarifaire. Elles s'inscrivent sur une toile de fond détestable d'absence de contrôle des fonds publics attribués aux entreprises, l'absence de contreparties obligatoires en emplois lors de l'attribution de fonds publics, l'absence d'une politique fiscale favorisant à la fois recherche, développement et emploi qualifié. Ces facteurs expliquent pour une large part les déboires dans l'industrialisation de grands programmes (A380, A400, NH90, A350...). Nous assistons partout à la mise en place d'organisations du travail du type Lean, de flux tendus, d'intensi-

fication des cadences, une diminution drastique des temps d'études et une démarche constante de réduction des effectifs : autant de facteurs déstabilisants. Les sous-traitants sont malmenés par des donneurs d'ordres qui ne partagent pas les risques mais les leur font supporter et imposent de produire dans les pays à bas coûts. Toute cette stratégie, qui parcellise le travail, casse les équipes, nourrit une alarmante inefficacité industrielle, démobilise le personnel. Une enquête a ainsi révélé que 90 % du personnel d'Eads se déclare non mobilisés. Cette situation est accentuée par des politiques de rémunérations et d'évolutions de carrières au rabais, mais plus globalement une sous-reconnaissance des personnels, de leur qualification et de leur travail. »

RYANAIR**En Belgique aussi, le syndicalisme se mobilise**

A son tour, la Centrale nationale des employés, syndicat affilié à la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique, se mobilise contre Ryanair. Sous le titre « Attachez vos ceintures, nous déconnons... » l'organisation vient de publier un document qui recense les multiples vexations et entorses au droit du travail dont l'entreprise se rend coupable. Des mutations arbitraires sans compensations aux heures supplémentaires impayées, en passant par les vacances refusées ou l'obligation d'habiter à moins d'une heure de l'aéroport, les pratiques de la compagnie *low cost* défient en Belgique

aussi les règles les plus élémentaires du droit. A la mi-août, la centrale a annoncé vouloir soumettre sept à huit dossiers contre Ryanair et sa société partenaire Crewlink aux juges du tribunal de Charleroi pour dénoncer les conditions de travail imposées aux hôtesses et stewards de Ryanair basés sur l'aéroport de la ville. « Avec des revenus pouvant varier de 800 à 1 800 euros bruts, ceux-ci ne sont payés que pour environ 70 % du temps travaillé, et ne sont même pas défrayés quand ils sont "de garde" à leur domicile », dénonçait-il y a peu Tony Demonté, le secrétaire adjoint de la Cne.

Plus d'information : <www.cne-gnc.be/index.php?m=&n=1154>.

CENTRE D'APPELS**Le "low cost" des télécommunications**

Entre externalisations et délocalisations, le *low cost* fait aussi des ravages dans le secteur des télécommunications. Le 1^{er} décembre dernier, les salariés des centres d'appels étaient conviés à la grève pour la défense des salaires et des conditions de travail. Il y a un an, ceux des filiales France Télécom-Orange avaient envoyé un courrier à la direction de l'entreprise, dans lequel ils réclamaient le bénéfice de la politique salariale appliquée au personnel de la maison mère. Chaque salarié du groupe venait de recevoir à son domicile le nouveau contrat social de

l'entreprise, une brochure de trente-huit pages, signée du directeur général, spécifiant « ce qui existe déjà », « ce qui est nouveau » et « ce qui est en préparation ». « Tout irait pour le mieux si les salariés des filiales n'étaient pas exclus de "ce qui existe déjà", dénonçaient-ils ; comme le supplément d'intéressement d'un montant de 600 euros par personne, l'augmentation moyenne de 3 %, avec une garantie de 500 euros accordés à tous les salariés France Télécom ou le bénéfice des comités d'entreprise dont l'aide s'élève à 2 000 euros par salarié. »

RENCONTRES D'OPTIONS

A bas coût, mais à prix fort...

PARTICIPANTS

PASCAL PÉRI,
ÉCONOMISTE DANS
L'ÉCONOMIE DU TRANSPORT

STÉPHANE FARGETTE,
ANCIEN DIRECTEUR
DES RELATIONS PUBLIQUES
D'EASY JET

JOSÉ ROCAMORA,
DES CCOO ESPAGNOLES

GEORGE CARRILLO,
PERSONNEL NAVIGUANT
À IBERIA

YVES LAMBOT,
CENTRALE NATIONALE
DES EMPLOYÉS BELGES

MICHEL BOUTANT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
GÉNÉRAL DE CHARENTE

DOMINIQUE BUCCHINI,
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE

DÉBAT ANIMÉ PAR
JEAN-PIERRE CASAMAYOU,
RÉDACTEUR EN CHEF
D'"AIR ET COSMOS".

Beaucoup d'intervenants, et au moins autant de sujets de confrontation. Tenue dans la foulée de la projection du film "La Face cachée du low cost, enquête sur le système Ryanair", la deuxième table ronde des Rencontres d'Options se focalise sur le dynamisme et la viabilité du modèle économique sous-tendu par les pratiques de Ryanair.



PHOTOS: NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

Il y a ceux qui sont contre, et ils ne mâchent pas leurs mots. Même s'ils reconnaissent, à contre-cœur, qu'il y a aussi du pour. Un verre dont il s'agirait, en quelque sorte, de savoir jusqu'à quel point il est à moitié vide ou plein, telle est l'image qui résume la table ronde tenue sur le *low cost* et, surtout, sur Ryanair. Une compagnie aérienne qui défraye régulièrement la chronique et dont tous les participants s'accordent, après la projection du documentaire, pour la qualifier de diable. Quitte à discerner, au-delà de cette icône sulfureuse, un modèle économique qui vaudrait mieux qu'elle.

Pour Michel Boutant, voler à bas coût est une aventure qui commence plutôt bien: «*Les collectivités voulaient donner plus de vie à l'aéroport, donner un coup de fouet aux activités sportives et d'affaires, notamment en lien avec l'activité de Cognac. Ryanair a répondu en faisant des propositions et en demandant des "participations marketing", sortes de subventions qui n'en portent pas le nom, à niveau de 925 000 euros.*

Au début, on a confiance, même si on voit bien que le contrat est léonin, puisqu'en cas de rupture les versements opérés sont perdus, sauf un petit dédommagement, et que seule la cour arbitrale de Londres serait compétente en cas de conflit. Et puis ça se gâte... » De fait, au bout de deux ans, Ryanair réclame 150 000 euros de plus que prévu. Faute de quoi, la compagnie menace de partir, abandonnant derrière elle des infrastructures coûteuses et... plutôt difficiles à rentabiliser sans service aérien. Le scénario est rodé, il a été expérimenté ici et là. C'est lui qui conduit Michel Boutant à qualifier Ryanair de maître chanteur, voyou, escroc, termes dont il devra d'ailleurs répondre en justice, car Ryanair veille sur son image de marque. Beau joueur, il estime pourtant qu'il existerait un «*effet Ryanair*»: «*Comme beaucoup de départements du Sud-Ouest, nous avons bénéficié, à partir des années 2000, d'un flux de citoyens britanniques, irlandais, et le départ de la compagnie a des retombées négatives, c'est indéniable.*»

RENCONTRES D'OPTIONS

A bas coût,
mais à prix fort...

- ... Derrière ce double constat, Pascal Péri entrevoit l'amorce d'une réponse à un besoin et, par voie de conséquence, un « modèle » économique améliorable: « *Il y a de l'argent au Nord et du soleil au Sud. Les low cost ont proliféré sur cette demande particulière. J'ai évalué ce que Ryanair a apporté à la région du Limousin: 200 millions par an si l'on intègre toutes les dimensions: immobilier, intégration de résidence... Le tout pour un versement d'un million par an, soit un solde tout à fait positif, sans que cela justifie en quoi que ce soit les pratiques douteuses de Ryanair. Mais, derrière la compagnie, il y a un modèle, qui repose sur la simplicité de l'offre: un siège dans un avion; c'est ce qui fait sa différence et sa complémentarité. Le low cost n'a pas à remplacer quoi que ce soit, c'est un outil additionnel sur le marché, sachant que le prix bas élargit ce marché. De fait, à chaque fois qu'un acteur low cost intervient, il oblige les acteurs historiques du marché à réinterroger leurs pratiques; l'embarquement à Air France a changé, les procédures ont été modifiées, et cela fait partie de l'adaptation sur un modèle low cost, dans la façon de faire la chasse au gaspi, avec des options payantes mais non obligatoires... Toutes choses qui, au final, permettent à des petits budgets de voyager.* »

Mais comment évaluer ce coût ? José Rocamora plaide pour que l'on ne s'arrête pas au seul prix du vol et pour qu'on élargisse l'analyse; s'appuyant sur une étude d'impact réalisée sur Ryanair à Malaga, il se montre très critique: « *D'abord, peu à peu, les tour-opérateurs disparaissent; ensuite, quand Ryanair augmente ses prix, il n'y a plus d'alternative pour remplir les hôtels. Par ailleurs, les compagnies comme Ryanair sont point-point, et par conséquent absolument pas complémentaires des compagnies réseaux. Au contraire, elles rendent leurs vols plus difficilement rentables.* » Il évoque la dimension de concurrence très déloyale, entachée de corruption, mise en œuvre par Ryanair et insiste, en tant que syndicaliste, sur le fait que ce sont les salariés qui payent l'addition en termes de salaires et de conditions de travail: « *Moi, je ne critique pas le low cost tant qu'il respecte les règles, à savoir les mêmes conditions que tout le monde. Notre travail de syndicalistes, c'est de veiller à ce que les stewards payent leurs impôts dans le pays où ils travaillent; en Espagne, on a quatre cent quatre-vingts pilotes et plus de sept cents stewards qui travaillent; quand ils sont malades, ils ne sont pas payés. Quand ils sont payés, ils ne payent pas d'impôts, sauf en Irlande. Avec à la clé une interdiction de se syndiquer... Pour moi, le grand défi dans l'avenir, c'est d'imposer le pays de travail comme pays où l'on verse les cotisa-*

tions sociales. Cela conditionne largement la syndicalisation et l'ouverture de conventions collectives sectorielles. »

Yves Lambot fait état de l'expérience de Charleroi, aéroport où Ryanair bénéficie d'un monopole avec la création de trois mille emplois, des subventions énormes, et confirme que les conditions de travail et de rémunération sont épouvantables: « *Les salariés sont en stand-by, c'est-à-dire astreints à domicile mais non payés. Ce qui est payé, c'est le temps de vol. Entre les escales, ils doivent passer l'aspirateur, nettoyer, mais c'est du temps non payé. S'ils sont malades, ils doivent se présenter dans les quarante-huit heures à l'aéroport pour signifier qu'ils ne sont pas bien. On imagine la pression de la hiérarchie! Et, de fait, la plupart du temps, ils embarquent... Les formations sont payantes, de même que les uniformes...* »

Au-delà du coût envisagé comme un rapport entre entreprise et client, Dominique Bucchini fait entendre le point de vue de ceux qui ont à cœur la santé du service public: « *La déréglementation, aérienne ou maritime, aboutit toujours au même résultat: le service public est percuté de plein fouet. En 2007, Sarkozy a ouvert la voie aux low cost au nom de la continuité territoriale... Au nom de quoi, on a aujourd'hui une "aide sociale" assez paradoxale: un touriste néerlandais qui vient en Corse en passant par Toulon touche l'aide sociale. Je rêve... Au final, voilà une compagnie qui ne paye rien, fiscalement rien; ça aide pour offrir un billet moins cher, au moins pour un temps. Mais, dans le même temps, la dotation de continuité territoriale est gelée; il y a trois ans, on avait un office de transports avec 40 millions d'euros. On se retrouve avec moins de 20 millions d'euros. Comment faire si l'on n'augmente pas le prix des billets?* »

Attentive à ces échanges, la salle va multiplier ses interventions, développant un débat animé. Charlie Devenin, de la Cgt-Corse, revient sur le poids décisif des subventions dans ce modèle: « *L'assemblée de l'époque a promis des ouvertures de lignes sans subventions, et elle a lancé un appel d'offres; le low cost n'est pas venu. Nous, si on ne nous prend rien pour assurer la liaison, on acceptera, on n'est pas sectaires. Après la venue en Corse de Nicolas Sarkozy, Easy Jet s'est positionné sur un vol par jour; un an après, la compagnie a supprimé cinq vols par semaine. Les low cost viennent lorsqu'elles en tirent profit. Résultat de cette fameuse complémentarité: 14 millions de pertes pour le service public, et aujourd'hui c'est la question de la présence d'Air France qui est posée en Corse. Le low cost tire vers le bas et déshumanise les aéroports.* »

Fort de son expérience de militant consommateur, Patrice Bouillon, responsable de Conso-France, pointe le nombre de réclamations enregistrées sur les tarifs: « *Le prix de départ du billet est plus faible*

APRÈS LA VENUE EN CORSE DE NICOLAS SARKOZY, EASY JET S'EST POSITIONNÉ SUR UN VOL PAR JOUR; UN AN APRÈS, LA COMPAGNIE A SUPPRIMÉ CINQ VOLS PAR SEMAINE. LES "LOW COST" VIENNENT LORSQU'ELLES EN TIRENT PROFIT.



PEUT-ÊTRE LE "LOW COST" ÉLARGIT-IL LE MARCHÉ ; MAIS IL LE FERME AUSSI. CAR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS, LA VRAIE, C'EST D'ABORD LE MAILLAGE TERRITORIAL ; OR LE "LOW COST" POUSSE À LA FERMETURE DES LIGNES LES MOINS RENTABLES.

mais, avec les options, on finit par avoir des coûts parfois supérieurs aux compagnies normales, sans compter les abandonnés du tarmac. Globalement, la qualité du produit n'est pas au rendez-vous, et c'est l'école du hard discount qui l'emporte contre celle du luxe, pourtant plus compatible avec un développement durable.»

Emmanuel Combes revient, quant à lui, sur le modèle *low cost* en estimant que, s'il a de l'avenir, il n'est certainement pas vecteur d'emploi, et appuie ses dires sur un rapport de la Commission européenne daté d'avril 2010 qui montre que la variation de l'emploi a été de + 1 % avec une productivité de plus de 36 %. Il informe l'assemblée d'un certain nombre d'avancées légales en matière sociale et précise que, à partir de mars 2012, le droit social sera défini par l'Etat où le salarié travaille ou, par défaut, celui où il prend son travail. Pour conclure : *«Le low cost sera contraint d'appliquer le droit social national, mais cela n'empêche pas qu'il ait un avenir. Le résultat net de Ryanair après impôt montre que son activité principale ne lui suffit pas pour vivre; ce sont d'autres activités qui le financent. La concurrence terrible et déloyale que livre le rail au transport aérien est en large partie responsable de cette situation. Si l'on veut sauver les moyens-courriers, il faudra bien repenser le modèle et réfléchir sur le low cost.»*

Une réflexion qui laisse Henri Vaxade, de la Fédération Cgt cheminots, plus que dubitatif : vus de son entreprise, les bienfaits de la concurrence se ramènent surtout à davantage d'opacité sur les coûts, sans que cela induise innovations techniques ou stratégie industrielle. *«On a maintenant du low cost sur l'entretien des voies ferrées avec entreprise espagnole et salariés colombiens, une autre avec des ouvriers roumains. Je ne suis pas certain que cette construction économique soit véritablement vertueuse.»*

Mais Alain Oscar, cadre aux relations stratégiques d'Air France, n'hésite pas à construire la différence entre telle entreprise et le modèle *low cost* en stratégie d'entreprise : *«Il ne s'agit*

pas pour nous d'être anti-low cost; nous sommes simplement pour une concurrence libre et non faussée. Je suis gêné par la confusion entre low cost et relance économique... Lorsque ces subventions atteignent la valeur de quatorze Boeing ou Airbus A380 gratuitement offerts à Ryanair, c'est problématique. Lorsqu'il y a une aide, ce qui est légal, elle doit être déclarée et limitée dans le temps. Quant à estimer les retombées économiques, c'est difficile sans être simpliste. Reste que, sur Beauvais, la chambre de commerce et d'industrie verse chaque année des sommes conséquentes sans aucune retombée économique régionale, que la région soit de droite ou de gauche.»

En guise de conclusion, Marie-José Kotlicki devait rappeler que, quel que soit le modèle économique du *low cost*, il exclut le mécénat. Lorsqu'une compagnie se propose, c'est pour gagner de l'argent, et elle le fait en offrant une activité à bas coût. Ce bas coût, elle l'obtient en mettant les salaires, la sécurité, les conditions de travail sous pression constante. Ryanair est sans doute une figure exacerbée de ce modèle. Mais les autres appliquent les mêmes potions, et c'est justement avec cette logique que nous proposons de rompre. Car le bas coût a un prix élevé pour la collectivité. Particulièrement si l'on fait entrer en ligne de compte ce qui accompagne le *low cost* : les paradis fiscaux, les sociétés écrans... Où est la productivité ici ? Quel est son coût en termes de pollution, quel est son apport en termes de technologie ? Qui, enfin, a décidé de ces choix et avec qui ? Dans l'intérêt général ? *«C'est à partir de ces questions qu'il faut évaluer ce modèle. Peut-être le low cost élargit-il le marché; mais il le ferme aussi. Car l'égalité d'accès, la vraie, c'est d'abord le maillage territorial; or le low cost pousse à la fermeture des lignes les moins rentables. Ne nous y trompons pas, le modèle low cost a le vent en poupe du fait de la crise et risque de fleurir un peu partout, au détriment de l'intérêt général. C'est ce que nous entendons rappeler dans les débats à venir.»*

Louis SALLAY



PHILIPPE BRIQUELEUR / MAXPPP

EMPLOI **HELIO CORBEIL: LE PARI DE LA CGT**

SAUF ÉVÉNEMENT DE DERNIÈRE MINUTE, LE SYNDICAT DU SITE RÉUSSIRA À ÉVITER LA LIQUIDATION DE L'ENTREPRISE. MAIS VA-T-IL CONVAINCRE LES CADRES DE REJOINDRE LA SCOP POUR LAQUELLE IL MILITE ? PASSÉ, PRÉSENT : L'AVENIR D'UN PROJET DE REPRISE D'UNE USINE PAR SES SALARIÉS.

En cette mi-novembre, les cent seize salariés de l'imprimerie savent que le temps est compté. Le 9 janvier, le tribunal de commerce de Meaux se prononcera sur la validité du projet porté par la Cgt de reprise de l'entreprise sous forme de Scop. En acceptant, il y a quelques jours, de donner un nouveau délai au syndicat pour peaufiner son dossier, les juges semblent prendre acte du sérieux de ses intentions. Depuis près de cinq ans, l'organisation a sous le coude un projet industriel qui prouve la viabilité de cette entreprise bicentenaire et démontre que, si ses comptes n'avaient pas été siphonnés depuis des années par Quebecor puis par CirclePrinters, l'usine ne serait pas au bord du gouffre.

Helio Corbeil peut vivre. Bruno Arasa, le secrétaire du syndicat, en est persuadé. Pour en faire la preuve devant les juges, il a constitué, en septembre dernier, un collectif d'une douzaine de syndiqués. Depuis, avec le soutien de la fédération Cgt du Livre et l'UD Cgt-91, tous multiplient réunions et tables rondes avec les élus et les donneurs d'ordres, les responsables économiques et politiques impliqués dans le bassin d'emploi pour défendre l'usine. Le montage financier est sur le point d'être bouclé. Des assurances ont déjà été données par les donneurs d'ordres pour que la charge de travail soit assurée pendant trois ans encore, au moins. Une question, simplement, reste en suspens : quelle sera l'attitude demain du per-

sonnel ? « Dans l'urgence, reconnaît Bruno Arasa, la Cgt n'a pas vraiment eu le temps de le sonder. A l'origine, nous n'avions pas l'idée de reprendre l'entreprise. Le rachat de l'entreprise en Scop ne s'est imposé qu'en septembre, lorsque nous avons constaté que nous n'avions pas de repreneur. » Pressé par le temps, avec le collectif en charge du dossier, le syndicat a bien convoqué quelques assemblées générales et usé du droit d'information pour discuter avec les ouvriers des ateliers et s'assurer de leur soutien. Mais rien de plus. Avec quarante-trois de ses quarante-quatre adhérents employés en production, il est allé au plus simple...

Dans l'entreprise, il y avait "deux camps retranchés"

Sauf que, pour prospérer, une entreprise a aussi besoin des cadres. Or comment faire quand on ne sait pas ce qu'ils font, comment ils travaillent, quelles sont leurs contraintes ? Longtemps, le Cgt a cru pouvoir se passer de contacts avec l'encadrement. Dans cette usine à très forte culture

ouvrière, où bureaux et ateliers, témoigne Andrée Parent, directrice administrative et financière du site, «*se vivaient comme deux camps retranchés*», elle n'a pas cherché à se développer au sein des personnels administratifs. Aujourd'hui, cette stratégie a un prix. Le syndicat a bien du mal à cerner la réalité des fonctions qu'assument les personnels d'encadrement et, plus encore, à savoir avec certitude lesquels des ingénieurs ou des cadres présents sont prêts à se lancer dans l'aventure. Dans le schéma de reprise sur lequel il travaille, une vingtaine de personnes devront partir.

Et si, parmi elles, faisaient parties certains des cadres qui sont indispensables à la bonne marche de l'entreprise? Bruno Ambitte, le directeur de l'établissement sur le départ qui, avec la Cgt, prépare le passage de l'entreprise en Scop, est formel: «*Le projet de la Cgt est viable. Mais il l'est si – et seulement si – la maintenance sur les machines reprend au plus vite et si toutes les qualifications nécessaires au site restent...*» Bruno Arasa n'a pas le temps aujourd'hui de se s'appesantir sur le passé syndical de l'entreprise. Mais il a une certitude: si, en quelques semaines, la Cgt d'Hélio Corbeil a réussi un tour de force – croire en sa capacité de reprendre l'entreprise et monter un projet financier, négocier avec les donneurs d'ordres pour qu'ils maintiennent leurs tarifs et décrocher un nouveau délai avec les juges pour éviter la liquidation judiciaire –, elle doit au plus vite aujourd'hui rattraper le temps perdu et reprendre langue avec les cadres. «*Demain, la Scop ne sera pas celle du syndicat mais doit être celle de tous les salariés*, soutient-il. *Et si l'assemblée générale des sociétaires devra décider des choix stratégiques, le conseil d'administration de l'entreprise devra, lui, être représentatif de toutes les compétences qui la feront vivre: des ouvriers mais aussi des cadres.*»

Rien n'est perdu. Ces derniers jours, dans les bureaux, certains salariés se sont déclarés candidats pour l'aventure. Ainsi Fabricio Montané, chargé de clientèle, qui, après avoir beaucoup douté du projet, a décidé de rejoindre la Scop avec des projets plein la tête. Et d'autres devraient le suivre. «*Une nouvelle page de l'histoire d'Hélio Corbeil va s'écrire*», assure Bruno Arasa. Andrée Parent se laissera-t-elle convaincre de vivre l'aventure, elle qui ne parvient toujours pas à dépasser la façon dont, il y a quelques années, elle a dû, seule, se débattre pour faire reconnaître son travail? A regret, elle ne le croit pas. Et si le syndicat avait alors cherché à la défendre? ▶

Martine HASSOUN

TERRITOIRES AUTOUR DE TOURNUS

IL Y A CINQ ANS, LES SALARIÉS DE TEFAL, EN SAÔNE-ET-LOIRE, S'INQUIÉTAIENT POUR LEUR AVENIR. DU PASSÉ... DÉMARCHE SYNDICALE.

Une «*anomalie*»: c'est en ces termes que, en 2006, le groupe Seb caractérisait son usine Tefal de Tournus, en Saône-et-Loire. Cent cinquante personnes travaillaient là-bas alors que deux mille salariés, le gros des effectifs de l'entreprise, étaient basés deux cents kilomètres plus au sud, à Rumilly, en Haute-Savoie. A cette bizarrerie organisationnelle s'ajoutait l'absence de projets de développement, la vétusté des équipements, l'absence d'investissements et l'indigence des projets de formation. «*Tout alors, c'est vrai, laissait penser aux salariés que leur avenir était bouché*», se souvient Jean-Pierre Gabriel, membre du comité régional Cgt de Bourgogne. Sans doute en aurait-il été ainsi si, avec l'aide

des militants de la Fédération de la métallurgie, de l'union départementale et de l'union locale Cgt, les syndicalistes du site n'avaient pas décidé de prendre le dossier à bras-le-corps en inscrivant le devenir de leur site dans un projet innovant de développement économique territorial.

Avec le soutien des élus locaux, des instances préfectorales et de la direction départementale de l'emploi, ils se sont lancés, en 2007, dans une bataille



J.-F. BIANCHETTO / MAXPPP

Les syndicalistes du site ont pris le dossier à bras-le-corps en inscrivant le devenir de leur site dans un projet innovant de développement économique territorial.

pour sauver leur établissement. Ils ont multiplié les contacts et les réunions pour contraindre le groupe Seb à s'engager dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le bassin d'emploi. «*Ce n'était pas seulement la pérennité du site que nous avons voulu assurer, mais aussi le développement du tissu économique aux alentours*, témoigne Jean-Pierre Gabriel, *convaincus que nous étions que c'était là aussi l'une des conditions de la prospérité de l'usine. De la valorisation de la filière "inox" dans le département à l'aide aux petites entreprises en passant par un projet de création d'emplois de services et la mise sur pied d'un centre de formation professionnelle, nous avons voulu que le projet soit le plus complet possible pour engager une véritable dynamique*», explique encore le responsable syndical.

De mois en mois, le projet a pris forme. Aujourd'hui, l'usine Tefal de Tournus n'est plus, pour Seb, une anomalie: c'est un élément de son dispositif industriel pour lequel promesse a été faite que le carnet de commandes serait fourni, au moins, pour les trois années à venir. Par ailleurs, un travail a été engagé par l'union départementale pour rapprocher les syndicats Cgt des entreprises qui travaillent l'inox sur le département, et un élargissement à la filière «*céramique*» est à l'étude. Quant à la communauté de communes du Tournugeois, elle vient d'embaucher un chargé de mission pour prendre contact avec tous les acteurs susceptibles de donner corps très vite au développement de la région. M.H.

INDUSTRIES DU CINÉMA LTC: POUR QUELQUES EUROS DE PLUS...

IL ÉTAIT UNE FOIS, DANS L'OUEST DE PARIS, UNE INDUSTRIE INSCRITE DANS LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE FRANÇAIS, MAIS DONT PERSONNE N'AVAIT JUGÉ BON D'ANTICIPER LA MUTATION NUMÉRIQUE ET LES DÉGÂTS SOCIAUX QUI S'ENSUIVRAIENT...



Clap de fin sans *happy end*. Les cent seize salariés « survivants » de Ltc (Laboratoire des technologies de communication) ont eu beau occuper leur usine de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) pendant plusieurs jours et nuits, essayant de bloquer la distribution des copies du film de Martin Scorsese *Hugo Cabret*, la réalité a eu raison de leur baroud d'honneur: les trois quarts des sept cents salles où le film sortait le 15 décembre n'étaient pas menacées, puisqu'elles le projettent en version numérique, et les quelques deux cents copies photochimiques traditionnelles destinées aux salles non équipées ont été acheminées d'autres pays européens. La sortie du film – inspiré d'un livre pour enfants et qui célèbre Georges Méliès, magicien du cinéma des temps héroïques – a donc fait plus de bruit que la liquidation judiciaire, le même jour, de ce laboratoire historique créé en 1935...

« Nous sommes les ultimes victimes de la mutation numérique de l'industrie cinématographique, à laquelle les dirigeants du secteur ont mis du temps à croire, mais qui a fini par s'imposer à une vitesse phénoménale », explique Elodie Schmidt, chimiste, responsable qualité et déléguée syndicale

Sntn-Cgt (Syndicat national des techniciens et réalisateurs de la production cinématographique). Les salariés de Ltc ont été pris au piège de la transition technologique de ces dernières années. L'entreprise a encore embauché en 2008, et ses charges de travail n'ont commencé à baisser que depuis 2010, sans que personne ait jamais envisagé jusqu'à récemment la disparition des procédés photochimiques: « Malgré les nombreux signaux alarmants, notre direction n'a jamais proposé aux salariés des formations qui leur permettent de maîtriser les compétences requises par les nouvelles techniques numériques, mais n'ont pas plus accepté que des salariés se forment pour se reconvertir, car Ltc avait besoin de notre savoir-faire unique en son genre tant qu'il y avait encore assez de rushes à réceptionner et à développer, et de films à dupliquer. »

Mais, en 2010 et 2011, Ltc a connu des pertes croissantes, comme les autres laboratoires du secteur encore en activité, Eclair mais aussi Duran, Scanlab et Sis, appartenant comme Ltc au même groupe, Quinta Industries. Les salaires ont même été versés avec retard à plusieurs reprises cet automne, et le redressement judiciaire a été prononcé le 3 novembre: « Le 9 décembre, raconte

Sébastien Mounier, comptable dans l'entreprise, le lendemain des discussions sur le plan de sauvegarde de l'emploi avec la direction, nous avons appris que notre actionnaire principal, Tarak Ben Ammar, préférerait jeter l'éponge. » Les salariés s'étaient pourtant vu promettre le maintien de trente-six emplois pour assurer les tirages prévus en 2012 ainsi que des indemnités de départ d'au moins 7500 euros pour les quatre-vingts licenciés... à condition d'abandonner toute poursuite à l'égard de leur employeur! La Cgt voulait se battre pour le double. Les salariés ont notamment reçu le soutien des chefs opérateurs, du Syndicat Cgt du spectacle, ils se sont mobilisés, rappelant leur professionnalisme et la motivation dont ils ont fait preuve depuis des années, assumant des charges toujours plus importantes au fur et à mesure que les effectifs chutaient. Au final, l'accord conclu – avec FO – le 11 décembre ne leur promet rien de plus que 4500 euros pour solde de tout compte à la liquidation.

Mis en cause dans la presse, Tarak Ben Ammar, l'actionnaire principal de la maison mère Quinta Communications, a confirmé sa stratégie dans un droit de réponse au journal *La Tribune* (16 novembre): « Un redressement judiciaire ne signifie en rien la fin d'une entreprise, en tout cas pas celle de son actionnaire. » Estimant justement que Tarak Ben Ammar possède encore de solides actifs et a gagné de l'argent pendant des années avec Ltc, ses salariés voulaient qu'il assume ses responsabilités en lâchant quelques euros de plus... Mais il avait plutôt à l'esprit le scénario de *Prends l'oseille et tire-toi*.

Quant aux pouvoirs publics, ils ont encouragé et soutenu financièrement la mutation numérique, sans pour autant anticiper sur la nécessaire adaptation des activités lui pré-existant. En témoigne cette question écrite du député socialiste Bruno Le Roux, en date du 9 juin 2009, qui demande ce que le Centre national de la cinématographie (Cnc), les ministères du Travail et de la Culture prévoient pour « prendre la mesure de l'impact économique et social » de cette mutation, mille deux cents emplois étant directement menacés. On lui répond qu'une enquête est en cours sur « le modèle économique des activités de tirage, de transport, de stockage des copies » avec l'aide de la Fédération des industries du secteur (Ficam) et du Comité interministériel de restructuration industrielle; 25 millions d'euros avaient déjà à cette époque été distribués à ces industries au titre de l'« aide à l'investissement » et du « soutien financier à la R&D », dont 5 millions pour les sociétés Eclair et Quinta. Les salariés de Ltc auraient bien voulu en entrevoir la couleur, pour se former avant la liquidation. Ou même après... L'amaque? ▶

Valérie GÉRAUD

DECATHLON, À FOND LA FORME



DÉCATHLON LES FORFAITS-JOURS HORS CADRE

LES SYNDICATS CGT, CFDT ET CFE-CGC DE DÉCATHLON, NON SIGNATAIRES DE L'ACCORD-CADRE DE 2002, DEMANDENT À RENÉGOCIER LE DISPOSITIF DES FORFAITS-JOURS.

Directeurs administratifs et financiers, responsables des ressources humaines ou d'exploitation, chefs de projet informatique, responsables « univers » ou chefs de rayon... chez Décathlon, tous les cadres sont soumis aux forfaits-jours depuis un accord-cadre conclu en 2002 entre la direction et les syndicats Cftc et Unsa. Il y a un an, pourtant, les syndicats non signataires de l'accord (Cgt, Cfdt et Cfe-Cgc) ont demandé une renégociation du dispositif, en s'appuyant sur la décision du Comité européen des droits sociaux qui, à plusieurs reprises, a condamné le dispositif français (voir encadré). Ils ont réitéré leur demande quelques mois plus tard,

après l'arrêt de la Cour de cassation du 29 juin 2011 affirmant un droit au repos et à la santé. En vain pour le moment.

Des cadres sans réelle autonomie

Délégué central Cgt de Décathlon, Frédéric Le Meur en est pourtant certain : « On va y arriver, la direction n'a pas d'autre choix que de revoir le dispositif mis en place voici presque dix ans », explique-t-il. Dans une lettre adressée en février 2011 à la direction de l'entreprise, les syndicats listent ainsi les points de non-conformité d'un accord visant pourtant « à définir un aménagement du temps de travail plus harmonieux pour l'ensemble des cadres de l'entre-

prise ». Parmi eux : les salariés cadres en forfaits-jours subissent des durées de travail excessives et ne bénéficient pas du paiement d'heures supplémentaires ; les salariés, par ailleurs, peuvent être en situation d'astreinte pendant leur temps de repos, ce qui les prive d'un véritable droit de repos. Pour la Cgt, le rappel de salaire par salarié concerné pourrait atteindre 70 000 euros en moyenne, sans compter les indemnités de dommages et intérêts.

Les cinq mille cadres de l'entreprise (cadres dirigeants et cadres autonomes) sont, au total, soumis au dispositif. Ils travaillent au maximum deux cent dix-sept jours par an, indique l'accord-cadre, sous réserve d'avoir acquis vingt-cinq jours de congés payés. La moitié de ces cadres sont des chefs de rayon. Mais de quelle autonomie parlent-on ? Dans l'accord de 2002, sont « autonomes » les cadres qui sont amenés à se déplacer régulièrement, ou à encadrer des équipes, ou à gérer des comptes d'exploitation, ou à développer des projets... Ce qui n'est pas le

CHARB.

cas, contestent les trois syndicats, des chefs de rayon, contraints d'être présents à l'ouverture et à la fermeture des magasins. C'est-à-dire de 9 heures à 20 heures, pour un minimum de cinquante heures de travail par semaine. « L'accord de 2002 n'est pas opposable aux chefs de rayon dans la mesure où ils n'ont aucune autonomie dans la gestion de leur temps de travail », souligne ainsi Frédéric Le Meur. Pour l'heure, trois dossiers ont été déposés aux prud'hommes au cours de l'été 2011, à Toulouse, Lyon et Toulon ; deux concernent des chefs de rayon qui réclament le paiement d'heures supplémentaires et de dommages et intérêts.

Sans attendre, « nous demandons à la fois le respect de la prise des jours de Rtt et un réel moyen de contrôle des heures de travail », précise le délégué central Cgt, pour qui l'accord ne répond à aucune des exigences demandées par la haute juridiction. Si les salariés ne bénéficient pas, en réalité, d'autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps et de leur temps de travail, l'accord négocié en 2002 reste par ailleurs muet sur un point crucial : les modalités de suivi indispensables au respect des impératifs de santé et de sécurité des salariés. ◀

Christine LABBE

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

En janvier, la commission exécutive de l'Ugict-Cgt se tiendra le mercredi 18. Le prochain conseil national se déroulera les mardi 22 et mercredi 23 mai à Montreuil.

• Entretiens

Le 19 janvier, les Entretiens de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales) porteront sur le numéro spécial de *Chronique internationale* consacré au thème des jeunes dans la crise. En savoir plus sur <www.ires-fr.org>.

• Débat

L'Institut Cgt d'histoire sociale organise une rencontre-débat sur le thème « Le Front national démasqué par l'histoire ». Il aura lieu le jeudi 19 janvier 2012, de 9 h 30 à 17 h, salle du Ccn à Montreuil. En savoir plus sur <www.cgt.fr>.

• Petite enfance

Le collectif Pasde0deconduite pour les enfants de trois ans organise, les 27 et 28 janvier 2012, un « Forum des pratiques de prévention *prévenante* pour la petite enfance ». A cette occasion, une cinquantaine d'organismes des secteurs associatif, public et privé exposeront leurs projets et leurs expériences en la matière. Rendez-vous à l'Institut de psychologie de Boulogne-Billancourt, université René-Descartes, 71, avenue Edouard-Vaillant. En savoir plus sur le programme à l'adresse suivante : <www.pasde0deconduite.org>.

• Travail

Les XIII^{es} Journées internationales de sociologie du travail seront consacrées aux « Mesures et démesures du travail ». Parmi les thèmes qui seront abordés : les tensions et les conflits autour de la mesure du travail ; les pratiques d'évaluation ; l'organisation et les conditions de travail... Ces journées auront lieu à Bruxelles, du 25 au 27 janvier 2012.

• Santé

Nouvelles normes du travail et nouvelles figures des travailleurs/euses : défis pour la santé. Tel est le thème retenu pour le 5^e Congrès « Santé dans le monde du travail », qui aura lieu le vendredi 27 avril à Neuchâtel, en Suisse.

Formations

• Vie syndicale

Du 8 au 12 février 2012, l'Ugict-Cgt organise une formation de trois jours sur « La vie syndicale Ugict ». Cette formation s'adresse en particulier aux responsables à la vie syndicale des unions fédérales et commissions départementales, mais aussi aux syndicats et bases organisées Ugict dans leur ensemble. Au programme, notamment : la raison d'être de l'organisation spécifique ; les différents outils, à la fois confédéraux et Ugict, à la disposition des militants. En savoir plus au 01 48 18 81 25.

En savoir plus sur le contenu des formations proposées durant l'année par l'Ugict-Cgt à l'adresse suivante <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Vie syndicale » puis « Formation syndicale ».

la revue des revues

Travail

La revue *L'Histoire* a récemment consacré un dossier au thème du travail, de la Bible aux trente-cinq heures. Sous le titre « Malédiction ou libération ? » le dossier traverse plusieurs périodes, du néolithique jusqu'à la révolution industrielle. La période plus contemporaine est analysée dans le cadre d'un entretien avec le sociologue Robert Castel, pour qui la menace est aujourd'hui la montée de la précarité, conséquence de la sortie du capitalisme industriel. Ainsi, montre-t-il, « *les emplois précaires gagnent désormais les diplômés et certaines catégories des classes moyennes, fragilisant tout l'édifice social* ». En savoir plus sur <www.histoire.presse.fr>.

Inégalités

La revue *Science humaines* propose une rencontre avec Pierre Rosanvallon, historien, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, auteur de *la Société des égaux* (Editions du Seuil, 2011). Il y explique comment la démocratie est, de son point de vue, mise en péril par l'explosion des inégalités. En précisant : « *La réduction des inégalités, qui implique une relégitimation de l'impôt et de la distribution, ne pourra s'opérer que sur le socle d'un sentiment égalitaire renforcé.* » A lire dans *Sciences humaines*, n° 232, décembre 2011.

Afrique

Les forêts africaines sont riches en stocks de carbone, aiguissant l'appétit des grandes multinationales américaines et européennes. Dans la revue XXI, Noémie Bisserbe est partie en reportage en Afrique, à l'ouest du Kenya, à la rencontre des expulsés de la forêt Mau. Hommes, femmes, enfants ont dû céder leur lieu de vie à un projet carbone susceptible de rapidement rapporter plusieurs milliards de dollars au gouvernement kenyan et à des banques d'affaires occidentales. « Les Chasseurs de carbone », un reportage à lire dans la revue XXI, n° 16, automne 2011.

Economie

Un hors-série de la revue *Alternatives économiques* publie les chiffres 2012 de l'économie et de la société, en 30 thèmes et 290 graphiques. Conjoncture, marché du travail, emploi, revenus, prélèvements obligatoires, santé... sont ici analysés, regroupés en cinq thèmes principaux : le monde dans la crise ; l'économie française ; les politiques publiques ; les sujets de société ; la planète. *Alternatives économiques*, hors-série n° 90, 4^e trimestre 2011. En savoir plus sur <www.alternatives-economiques.fr>.



Les véritables fraudeurs sont ailleurs...

FRAUDE SOCIALE

LES VRAIS-FAUX CHIFFRES DE SARKOZY

LE CHEF DE L'ÉTAT SE TROMPE : CE NE SONT NI LES CHÔMEURS, NI LES SALARIÉS QUI SONT LES PREMIERS RESPONSABLES DE LA FRAUDE SOCIALE. MAIS LES EMPLOYEURS.

Jouer avec les chiffres. N'en donner qu'un pour masquer tous les autres. La ficelle est grosse. Nicolas Sarkozy en a pourtant encore usé, le 15 novembre dernier à Bordeaux, devant un parterre de mille militants de l'Ump. « Quatre milliards d'euros » : tel serait, selon lui, le montant de la fraude aux prestations dont se rendraient coupables les allocataires de l'un ou l'autre des régimes de la Sécurité sociale... Rendons justice au chef de l'Etat : tel est bien le montant global estimé de l'ensemble des versements indus. Sauf que ces 4 milliards ne sont imputables que pour une toute petite moitié à ceux que le président de la République veut remettre au pas : aux salariés, aux immigrés, aux retraités, aux bénéficiaires des allocations maladie, logement, chômage ou du revenu de solidarité active ; la majorité des fraudes aux prestations étant imputables aux prestataires de santé.

Et ce sont les très sérieux services du ministère du Budget eux-mêmes qui l'affirment. Dans le bilan 2010 de « La lutte contre la fraude » qu'ils ont fait paraître en mai 2011, ceux-ci notaient que plus de la moitié des 1 371 807 euros récupérés

par l'Etat au titre de prestations indues l'avaient été auprès des professionnels de santé. Une information que Dominique Tian, député Ump des Bouches-du-Rhône, confirmait quelques jours plus tard dans un rapport parlementaire sur « La fraude sociale », ajoutant même que cent vingt médecins avaient, en 2010, « facturé plus de dix-huit mille consultations par an. Soit cinq consultations par heure à raison de dix heures de travail par jour et de trois cent soixante jours de travail par an ».

Nicolas Sarkozy a raison : « Voler la Sécurité sociale, c'est trahir la confiance de tous les Français et porter un coup terrible à la belle idée, nécessaire, de solidarité nationale. » Mais il se trompe de chiffres. Les véritables fraudeurs ne sont pas seulement ceux qu'il désigne. Si 4 milliards d'euros échappent bien aux comptes de la Sécurité sociale au titre de la fraude aux prestations, la moitié seulement est imputable aux allocataires. Et encore faudrait-il pondérer ce nombre par les alertes répétées par tous les services chargés de la fraude s'inquiétant de l'emprise grandissante de réseaux mafieux traquant ici les allocations chômage, là le bénéfice

des pensions de retraite. En aucun cas, un engagement dans lequel se risquerait un salarié usé par le travail réclamant un congé maladie, ou un bénéficiaire du Rsa réclamant un peu d'aide... La réalité n'est pas celle sur laquelle la majorité s'apprête à faire campagne, allant jusqu'à appeler à la création d'un « Fbi » de la fraude. D'autant que les « 4 milliards » convoqués par le chef de l'Etat ne donnent qu'une toute petite information de la réalité de la fraude sociale telle qu'elle se développe en France.

Le travail dissimulé : 75 % des infractions constatées

A côté de la fraude aux prestations en prospère en effet une autre : celle aux cotisations, dont se rendent coupables les employeurs en ne versant pas aux caisses de Sécurité sociale les sommes qu'ils ont prélevées, en ne respectant pas les minima sociaux ou en ayant recours au travail illégal. Selon Dominique Tian, ce serait entre 13,5 et 15,8 milliards d'euros qui manqueraient à ce titre aux comptes de la Sécurité sociale. Une manne due essentiellement au travail dissimulé. D'après le dernier rapport d'activité de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acosse) sur la lutte contre le travail illégal repris par le député, le travail dissimulé représente à lui seul 75 % de la totalité des condamnations pour infractions commises par les employeurs au regard du versement des

... cotisations à la Sécurité sociale : soit quatre fois plus que le nombre de condamnations pour l'emploi d'étrangers sans titre de travail (19%).

Pour s'attaquer aux véritables causes de la fraude aux comptes de la Sécurité sociale, le président de la République est-il prêt à accroître le nombre des inspecteurs de l'Urssaf et du travail pour combattre les heures supplémentaires non payées, l'emploi abusif de bénévoles ou de stagiaires sur des emplois à part entière? Une logique, il est vrai, qui lui imposerait d'agir en parallèle sur le front de l'emploi. En effet, c'est autour de l'emploi des salariés de moins de vingt-cinq ans ou de plus de soixante ans, des personnes employées en intérim, en Cdd ou sous forme de stages que l'Acoss relève le plus grand nombre de fraudes aux cotisations... Reprenons: 4 milliards d'euros de fraude aux prestations plus 13,8 milliards d'euros de fraude aux cotisations (si l'on considère la fourchette basse) égalent 17,8 milliards. Sur ces 17,8 milliards, 2 milliards sont imputables aux professionnels de santé, 13,8 milliards aux employeurs. Les allocataires ne sont donc responsables que de 2 milliards. Une somme bien inférieure à celle que doit l'Etat aux comptes de la Sécurité sociale au titre du remboursement des exonérations non compensées de charges accordées aux entreprises: 3 milliards chaque année.

Martine HASSOUN

rappel

Dans une déclaration devant le nouveau conseil d'administration de l'Acoss, le groupe Cgt a rappelé, le 26 octobre 2011, que « le problème du financement de la Sécurité sociale » était « avant tout un problème de recettes et non de dépenses ». Ses représentants ont rappelé les revendications de la Cgt. Entre autres: l'instauration d'une double modulation des cotisations employeurs et d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises qui prenne en compte les politiques des entreprises en matière de créations d'emplois et de niveau des salaires dans un bonus/malus économique, la suppression des exonérations sociales et fiscales sur les heures supplémentaires et l'instauration d'une assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des éléments de la rémunération des salariés, y compris l'épargne salariale.



PATRICK JAMES / MAXPPP

Face à un futur incertain, une sorte de « comportement de précaution » pourrait expliquer une partie du renoncement aux soins.

RECOURS AUX SOINS POURQUOI CERTAINS Y RENONCENT

PLUS DE 15% DE LA POPULATION DÉCLARE RENONCER À DES SOINS MÉDICAUX POUR DES RAISONS FINANCIÈRES. UNE ÉTUDE MET EN ÉVIDENCE LA MULTIPLICITÉ DES CAUSES.

En 2008, 15,4% de la population adulte déclare avoir renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. C'est l'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé) qui l'affirme officiellement dans une étude parue dans un récent numéro de *Questions d'économie de la santé*⁽¹⁾, sur la base de l'enquête « Santé, protection sociale ». Plus précisément, ce que les auteurs de l'étude nomment « les barrières financières » se concentre sans surprise sur les soins dentaires (10% de la population est concernée), l'optique dans une moindre mesure (4,1%), mais aussi sur les consultations de médecins spécialistes comme généralistes (3,4%).

Première raison de ce renoncement aux soins: l'absence de couverture complémentaire, comme une mutuelle. Les personnes sans complémentaire renoncent ainsi deux fois plus que les autres aux

soins les moins bien couverts par le régime obligatoire. Et si la Cmu-C (Couverture maladie universelle complémentaire) continue de faciliter le recours aux soins, l'étude montre que le taux de renoncement de ses bénéficiaires atteint tout de même 22%. Mais, sans cette couverture, ce taux pourrait grimper à 40%, préviennent les auteurs de l'étude. Autre facteur qui, là non plus, ne constitue pas une surprise: les prix pratiqués par les professionnels de santé qui peuvent fixer librement leurs honoraires. Par

exemple, le renoncement aux soins pour raisons financières est le plus fréquent pour les soins dentaires dans les départements, à Paris ou dans les Yvelines, où les tarifs pratiqués sont les plus élevés.

Plus intéressante, peut-être, est la prise en compte dans cette étude des facteurs socio-économiques de long terme pour tenter d'expliquer le renoncement aux soins, toujours pour des raisons financières. L'institut de recherche l'affirme: « Les expériences de la précarité passée, présente mais aussi anticipée » jouent un rôle à niveau de revenu donné et participent « d'un mécanisme de construction d'une vulnérabilité de long terme ». Plusieurs cas de figure peuvent se présenter; parfois même ils se cumulent. D'abord, les expériences de difficultés au cours de la vie, comme l'isolement, le chômage ou l'absence de logement fixe. Puis les difficultés vécues au cours des douze derniers mois (temps partiel subi, difficultés financières...). Enfin la perception d'un futur peu rassurant avec la crainte, par exemple, de perdre son emploi. Une sorte de « comportement de précaution » pourrait alors expliquer une partie du renoncement aux soins. Pour l'Irdes, il faut donc envisager le problème de manière globale. La question de l'accès aux soins est en effet plus vaste que celle du « doit d'accès », souligne-t-il en substance. Elle ne peut donc être totalement réglée « ni avec l'universalisation de l'assurance santé, ni avec l'attribution d'une complémentaire aux plus pauvres ».

(1) Revue *Questions d'économie de la santé*, Irdes, n° 170, novembre 2011.

Droit du travail

Discriminations et harcèlements réparés et sanctionnés par le juge

droits

La détérioration des conditions de travail, certaines nouvelles organisations du travail, la persistance de stéréotypes discriminatoires, les abus de pouvoirs de “petits chefs”, la baisse des solidarités professionnelles font émerger des situations de discrimination et de harcèlement que le juge, quand il est saisi, est amené à sanctionner et à réparer.

Michel CHAPUIS

De plus en plus fréquemment saisi pour des situations de discrimination et de harcèlement, le juge poursuit la construction du droit applicable dans ces matières; quelques arrêts de l'année 2011 sont à connaître et à utiliser par les institutions représentatives du personnel et les organisations syndicales dans les entreprises.

PREUVE DE LA DISCRIMINATION ET DU HARCÈLEMENT

La Cour de cassation estime que le juge du fond (conseil de prud'hommes et cour d'appel) doit appréhender dans leur ensemble les faits établis par le salarié⁽¹⁾, notamment en matière de harcèlement. Il en est également ainsi en matière de déroulement de carrière: une salariée avait fait une demande en paiement de dommages-intérêts en réparation d'un préjudice lié à une discrimination sexuelle. M^{me} X... avait dû attendre plus de dix ans pour que la qualité de cadre lui soit reconnue, alors que M. Y..., exerçant des fonctions similaires, avait été recruté directement en qualité de cadre. Il incombe au juge de rechercher si la différence constatée dans le déroulement de la carrière de ces salariés de sexe différent reposait sur des raisons objectives et pertinentes, étrangères à toute discrimination⁽²⁾. Il en est également ainsi en matière de conditions de travail: une salariée, unique femme chauffeur poids lourd de l'entreprise, subissait une différence de traitement avec ses collègues masculins (l'employeur, avisé par de nombreuses correspondances de l'état du camion confié à la salariée, ne prenant pas ses doléances en compte), et l'employeur ne justifiait pas d'éléments objectifs étrangers à toute discrimination⁽³⁾. Pour un salarié se plaignant d'un préjudice résultant du déroulement retardé de sa carrière lié à son handicap et son origine étrangère: le juge ne doit pas

Bibliographie

Deux rééditions:

- *La Mobilisation du droit pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Emergences, Montreuil, 3^e éd., 2011.
- *La Mobilisation du droit contre les discriminations raciales dans le monde du travail*, Emergences, Montreuil, 3^e éd., 2011.

trancher le litige «*en se bornant à constater que M. X... avait été recruté au même niveau que ses collègues dessinateurs titulaires d'un Bts ou d'un Dut, sans comparer, comme il lui était demandé, les salaires d'embauche, puis procéder à une étude comparative entre ses salaires et ceux de salariés qui n'étaient pas titulaires d'un diplôme équivalent au sien, alors qu'il lui appartenait de comparer l'évolution des salaires et du déroulement de carrière de l'intéressé avec celle des salariés auxquels il se comparait, embauchés en qualité de dessinateurs ayant une ancienneté et des diplômes utiles à l'exercice de la fonction occupée équivalents*»⁽⁴⁾.

PREUVE DE L'ATTEINTE À L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Une visiteuse médicale conteste sa différence salariale avec le salaire d'une de ses collègues. L'employeur invoque le diplôme d'une école supérieure de commerce d'une salariée comparé à la licence de la plaignante pour justifier d'une différence de salaire «*objectivement fondée*». Au visa du principe «*A travail égal salaire égal*», la Cour considère que l'employeur doit démontrer en quoi le diplôme d'école supérieure de commerce présentait une utilité au regard des fonctions exercées: «*une différence de diplôme ne justifie une différence de traitement que s'il est démontré l'utilité particulière des connaissances acquises au regard des fonctions exercées*»⁽⁵⁾.

RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR, RÉPARATION ET SANCTION

L'employeur doit prévenir le harcèlement et ne pas discriminer.

«*L'employeur, tenu d'une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, manque à cette obligation lorsqu'un salarié est victime, sur son lieu de travail, de violences physiques ou morales exercées par l'un ou l'autre de ses salariés, quand bien même il aurait pris des mesures en vue de faire cesser ces agissements*»⁽⁶⁾.

Le fait de harceler constitue nécessairement une faute grave qui justifie un licenciement immédiat⁽⁷⁾, et ce sans qu'aucune cause d'atténuation de la responsabilité du salarié puisse être retenue⁽⁸⁾. L'employeur a intérêt à sanctionner le salarié harceleur rapidement sans attendre le résultat d'une éventuelle instance prud'homale.

En cas de discrimination en matière de rémunération et de carrière, il est possible pour le salarié d'obtenir une reclassification et des dommages-intérêts⁽⁹⁾.

PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Le licenciement prononcé à l'encontre d'un salarié pour avoir subi ou refusé de subir des agissements répétés de harcèlement est nul: il en est ainsi quand «*le comportement reproché à la salariée était une réaction au harcèlement moral dont elle avait été victime*»⁽¹⁰⁾; peu importent les autres faits énoncés dans la lettre de licenciement. ◀

(1) Cass. soc., 25 janvier 2011.

(2) Cass. soc. 22 septembre 2011, S^e Trans Val Seine et S^e Logistrans.

(3) Cass. soc., 6 janvier 2011, société Transports Montagnon, devenue La Flèche bleue.

(4) Cass. soc., 25 janvier 2011, société Matra, devenue Mbda.

(5) Cass. soc., 11 janvier 2011, société B...

(6) Cass. soc., 29 juin 2011, Association hospitalière Nord Artois Cliniques; voir également Cass. soc., 19 octobre 2011.

(7) Cass. soc., 7 juin 2011.

(8) Cass. soc., 4 mai 2011.

(9) Cass. soc., 29 juin 2011, M^{me} X... et l'union locale Cgt de Vélizy c/ société Messier Hispano Bugatti aux droits de laquelle se trouve la société Messier-Dowty.

(10) Cass. soc., 29 juin 2011.

Fonction publique

Vers la résorption de l'emploi précaire ?

Le 31 mars 2011, a été signé entre le gouvernement et six organisations syndicales représentatives de la fonction publique, dont la Cgt, le protocole d'accord portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique.

Edoardo MARQUÈS

Le but de ce protocole était tout à la fois de répondre aux situations de précarité dans la fonction publique en favorisant l'accès des agents contractuels à l'emploi titulaire, de prévenir la reconstitution de telles situations à l'avenir et d'améliorer les conditions d'emploi des agents contractuels ainsi que leurs droits individuels et collectifs. Le projet de loi devrait être examiné en urgence par les deux assemblées dans les mois qui viennent. Une circulaire du 21 novembre 2011 attire l'attention des administrations, collectivités et établissements publics sur les premières mesures d'application qu'il leur appartient de mettre en œuvre ⁽¹⁾. Les dispositions du protocole s'appliquent aux trois versants de la fonction publique.

La résorption des situations de précarité dans la fonction publique passe en premier lieu par la mise en place d'un dispositif spécifique d'accès à l'emploi titulaire et au contrat à durée indéterminée (Cdi) pour les agents justifiant d'une certaine ancienneté de service dans la fonction publique.

Ces dispositions du protocole s'adressent aux agents contractuels des trois versants de la fonction publique, recrutés pour pourvoir un emploi permanent, à temps complet, incomplet ou non complet, ou pour assurer un besoin temporaire des administrations, collectivités et établissements publics. Le projet de loi précise que les agents éligibles doivent avoir été recrutés sur le fondement du dernier alinéa de l'article 3, des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, des articles 9 et 9-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires

relatives à la fonction publique hospitalière et du I de l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ces dispositions du protocole ne s'appliquent donc pas aux agents recrutés sur des emplois de ces mêmes administrations, collectivités et établissements que la loi a autorisés à pourvoir par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires, notamment :

- emplois répondant à des besoins très spécifiques et dont les conditions de recrutement et d'emploi, distinctes des règles de droit commun, se justifient par la nature particulière de leurs missions (par exemple : ouvriers d'Etat, assistants d'éducation, adjoints de sécurité intérieure recrutés par le ministère de l'Intérieur, recrutés locaux dans la fonction publique de l'Etat, assistantes maternelles dans la fonction publique territoriale) ;
- dans la fonction publique de l'Etat, emplois de certains établissements publics figurant, en raison du caractère particulier de leurs missions, sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat ou de certaines institutions administratives spécialisées, dotées de par la loi d'un statut particulier et dont la liste est également fixée par décret en Conseil d'Etat.

L'organisation de voies d'accès professionnalisées à l'emploi titulaire pendant quatre ans à compter de la date de publication de la loi

Le protocole prévoit l'organisation de voies d'accès spécifiques pour garantir l'effectivité du dispositif et permettre de valoriser l'expérience professionnelle acquise par les agents.

Le dispositif envisagé prend principalement la forme d'examens professionnalisés ainsi que, pour les agents recrutés au premier grade de la catégorie C, de recrutements sans concours réservés. Des concours professionnalisés pourront également être organisés, notamment pour l'accès à certains corps ou cadres d'emplois de catégorie A.

Ces examens et concours professionnalisés peuvent se fonder sur l'examen soit des titres, soit des titres et travaux des candidats. Mais la condition de diplôme ne sera pas exigée, hormis le cas des professions réglementées.

(1) Circulaire du 21 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique (NOR : MFPF1128291C), consultable sur <www.circulaires.gouv.fr>.

- Sont concernés les agents en fonction ou en congé, dans les administrations, collectivités et établissements, à la date du 31 mars 2011, date de signature du protocole d'accord. Ce dispositif vise en effet à sécuriser la situation d'agents employés depuis plusieurs années dans la fonction publique, et non à offrir aux agents nouvellement recrutés une voie dérogatoire d'accès à l'emploi titulaire, dès lors qu'ils peuvent, dans les conditions de droit commun, se porter candidats aux concours externes ou, au terme d'une première durée de service, aux concours internes. Ainsi, les agents recrutés après le 31 mars 2011 ne pourront bénéficier de ce dispositif. Par ailleurs, cette condition permet de garantir aux agents employés à la date de signature du protocole qu'ils auront bien accès aux recrutements réservés organisés après la publication de la loi, même si leur contrat prend fin entre cette date et l'ouverture des inscriptions à ces recrutements. Pour la même raison, conformément au protocole, le projet de loi précise que les agents employés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011, mais dont le contrat a pris fin durant cette période, sont également éligibles, dès lors qu'ils remplissent les autres conditions prévues par la loi.

- L'éligibilité est conditionnée au fait d'être employé, à cette date, sur un emploi permanent de l'administration : la pérennisation du lien avec l'administration qu'implique la titularisation exige en effet que le recrutement contractuel réponde bien à un tel besoin. Ainsi, les agents qui occupent un emploi saisonnier ou occasionnel ne seront pas éligibles, à l'exception de ceux qui bénéficieront de la transformation de leur contrat en Cdi à la date de publication de la loi, en application du dispositif décrit ci-après. Les agents occupant un emploi permanent en contrat à durée déterminée (Cdd) au 31 mars 2011 pourront toutefois, s'agissant de l'appréciation de la condition d'ancienneté de service, faire valoir des services accomplis antérieurement dans le cadre de besoins temporaires auprès du même département ministériel, collectivité territoriale ou établissement public.

- Le dispositif est ouvert aux agents titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée. Les agents en Cdd à la date du 31 mars 2011 devront justifier, auprès de l'administration qui les emploie, d'une ancienneté de service d'au moins quatre années en équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions de la sélection organisée, dont deux années au moins devront être accomplies avant le 31 mars 2011. L'ancienneté de service doit être effective. Enfin, tous les agents remplissant les conditions pour bénéficier du dispositif de Cdi-sation mentionné ci-après pourront candidater aux recrutements réservés, sans qu'il y ait lieu d'examiner si ces agents remplissent ou non les conditions d'ancienneté susmentionnées.

- Pour les agents recrutés à durée déterminée, l'ancienneté exigée doit avoir été accomplie dans

son intégralité auprès du même employeur. Pour la fonction publique de l'Etat, chaque ministère ou chaque établissement public constitue un employeur unique. Toutefois, l'ancienneté acquise auprès des précédents employeurs est assimilée à de l'ancienneté acquise auprès du nouvel employeur, en cas de transfert du contrat ou de nouveau contrat dans le cadre d'une réorganisation de services ou d'un transfert d'activités entre deux collectivités publiques.

- Les agents recrutés pour répondre à des besoins permanents à temps incomplet ou non complet pourront bénéficier de cette mesure, sous réserve qu'ils remplissent les conditions mentionnées ci-dessus et que leur contrat prévoit un service égal au moins à 70 % d'un service à temps complet dans la fonction publique de l'Etat et à 50 % dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière. Les agents recrutés sur des emplois à temps complet mais exerçant leurs fonctions à temps partiel seront quant à eux éligibles quelle que soit leur quotité de temps de travail.

L'obligation pour l'administration de proposer un Cdi à la date de publication de la loi aux agents justifiant auprès d'elle d'une durée de service d'au moins six ans

Le projet de loi prévoit, dès la publication de la loi, que l'administration sera tenue d'offrir à ses agents en Cdd le bénéfice d'un Cdi, dès lors que ceux-ci ont exercé auprès d'elle au moins six années sur les huit dernières années, quels que soient le fondement juridique du contrat sur lequel ils ont été recrutés et le niveau des fonctions qu'ils ont exercées au cours de cette période. Tous les agents remplissant ces conditions bénéficieront donc de la transformation de leur contrat à durée déterminée en Cdi, prenant effet à la date de publication de la loi.

Sont ainsi concernés non seulement les agents recrutés pour répondre à des besoins permanents, mais également ceux recrutés pour des besoins temporaires (remplacement, besoin occasionnel, etc.), dès lors qu'ils remplissent la condition d'ancienneté susmentionnée.

Pour les agents recrutés sur des besoins temporaires, l'administration est tenue de leur proposer un nouveau contrat à durée indéterminée qui pourra, le cas échéant, prévoir la modification des fonctions des agents, de manière à les affecter sur un emploi permanent. Cet emploi devra toutefois relever du même niveau de responsabilités que l'emploi précédemment occupé.

L'ancienneté exigée sera réduite à trois ans, sur une période de référence de quatre ans, pour les agents âgés d'au moins cinquante-cinq ans à la date de publication de la loi.

Ce dispositif permettra de régulariser la situation d'agents qui n'ont pu bénéficier d'un Cdi en application de la loi du 26 juillet 2005 du fait d'une interruption de leur période d'emploi entre deux contrats ou d'un changement significatif de fonctions. ◀

PARIS/ CIRQUE
**LES TRÈS GRANDS
 ÉCARTS
 DE JAMIE ADKINS**



AMANDA RUSSEL

Jamie Adkins au cours d'une de ses évolutions invraisemblables.

Adolescent, à San Diego (Californie), Jamie Adkins épate déjà les passants grâce à son côté casse-cou. Embauché par des cirques de renom, il parfait son métier de circassien impavide et aiguise ses multiples talents. Il est tour à tour, et parfois en même temps, clown triste à moitié, acrobate, jongleur et fil-de-fériste. Aujourd'hui, c'est sur les pistes du monde entier qu'il enchante le public. S'il s'avance volontiers en personnage décalé, voire inadapté, il s'avère néanmoins infiniment inventif et sensible. Dans le spectacle intitulé « Circus Incognitus », il conte l'histoire d'un homme qui a énormément de choses à dire mais ne parvient pas à trouver ses mots. Terrorisé par la présence des spectateurs, il reste coi devant le micro. Il demande alors à des objets de lui venir en aide et d'avoir l'insigne bonté de lui fournir des solutions afin qu'il puisse enfin prendre la parole au vu et au su de tous. Et des solutions, il en trouve. Il en invente. La preuve par la représentation. Pour s'exprimer, il suffit au fond de peu de chose, en tout cas pour Adkins. Ainsi, des balles de ping-pong finissent par l'entraîner, presque à son corps défendant, dans une jonglerie virtuose. Et il a imaginé une boîte sans fond, d'où peuvent jaillir toutes sortes d'éléments excentriques : un fruit que lui lance le public et qu'il rattrape vaillamment, tandis qu'un fil mou et deux échelles lui permettent d'impressionnantes acrobaties avec sauts périlleux et chutes non mortelles garanties au cours d'un finale affolé. La leçon implicite de « Circus Incognitus » n'est pas dans le fait qu'il faut toujours tout réussir, mais bien plutôt qu'il importe d'abord de continuer encore et d'essayer encore, étant donné que l'on ne sait jamais de quoi l'on est capable avant, bien sûr, d'avoir essayé.

Antoine SARRAZIN

• DU 5 AU 29 JANVIER, AU THÉÂTRE DE LA CITÉ INTERNATIONALE, 17, BD JOURDAN, 75014 PARIS, TÉL. : 01 43 13 50 50.

CHAMBÉRY/ COMÉDIE
**QUAND L'AMOUR PARLE
 IL EST LE MAÎTRE**

La Fausse suivante ou le fourbe puni (1724), célèbre comédie de Marivaux, mise en scène par Nadia Vonderheyden qui signe aussi la scénographie, après avoir été créée à l'Espace Malraux de Chambéry, partira ensuite en tournée (Lausanne, Combs-la-Ville, Chalon-sur-Saône, Saint Briec et Martigues). Pour sonder Lélío, à qui on la destine, une jeune fille se déguise en chevalier et se lie d'amitié avec son prétendant, lequel, mis en confiance, avoue son penchant pour deux femmes également riches. La fille travestie complotte sa vengeance... La séduction, l'argent, le pouvoir sur les êtres : dans cette œuvre admirable sur la duplicité et le travestissement (des sentiments aussi bien), l'auteur dit notamment ceci, en quoi consiste au fond sa morale : « *Fierté, raison et richesse, il faudra que tout se rende. Quand l'amour parle, il est le maître.* »

• DU 5 AU 14 JANVIER, À LA SCÈNE NATIONALE DE CHAMBÉRY ET DE LA SAVOIE, TÉL. : 04 79 85 55 43, <WWW.ESPACEMALRAUX-CHAMBERY.FR>

SORTIES FILMS

Shame

STEVE McQUEEN (G.-B.)

On doit déjà à ce réalisateur noir *Hunger*, un film bouleversant sur Bobby Sands, le patriote irlandais persécuté en prison par l'ordre impérialiste britannique. Cette fois, il s'agit, d'un cas flagrant d'addiction au sexe, non moins tragique au fond, dans la sphère privée, à travers la figure d'un yuppie new-yorkais (Michael Fassbender), dérouter dans ses passions honteuses (*shame*, en anglais, c'est la honte) par l'arrivée de sa sœur.

Carnage

ROMAN POLANSKI (FR., ALL., POL., ESP.)

A partir d'une pièce de Yasmina Reza, c'est une satire aigre des rapports entre deux familles de petits-bourgeois qui, sous le prétexte d'arranger le coup après une bagarre entre enfants, vont aller très loin dans des conflits de tous ordres.

Flamenco, flamenco

CARLOS SAURA (ESP.)

Devant des toiles de maîtres andalous, le cinéaste a filmé en numérique les évolutions d'admirables artistes, hommes et femmes, experts dans cette danse.

Des vents contraires

JALIL LESPERT (FR.)

Un homme (Benoît Magimel), dont la femme a mystérieusement disparu, prend ses deux enfants sous le bras et revient à Saint-Malo, sa ville natale. Les rapports entre les enfants et le père sont filmés à bout touchant, ce qui fait tout le prix de ce film, dont l'auteur est par ailleurs un acteur d'envergure.

GENÈVE/ DESSIN
DES ŒUVRES
SUR PAPIER
DE FERDINAND
HODLER



Ferdinand Hodler, «Etude pour un autoportrait», 1916, mine de plomb, gouache, encre brune et touches d'huile, 375 x 325 mm.

Le peintre suisse Ferdinand Hodler (1853-1918), ami de Corot, qui fut formé suivant les principes de l'académisme munichois, commença par figurer des ouvriers et des paysans au travail ainsi que des paysages et, à partir de 1891, il se rallia au symbolisme, ce qui le conduisit à réaliser des toiles non exemptes de pathos, pour traduire son anxiété face aux forces brutes de la nature. Sur la fin, il s'attacha, dans un style ample et équilibré, à peindre des vues des Alpes. Excellent dessinateur, il cultiva sans cesse le portrait et l'autoportrait aux différents âges de sa vie. Le cabinet d'arts graphiques du musée d'Art et d'Histoire de Genève expose des carnets inédits de l'artiste. Ils permettent de découvrir le remarquable et minutieux travail préparatoire auquel il se livrait, ainsi mis en regard avec certains de ses tableaux montrés sur place.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 19 FÉVRIER, AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE GENÈVE, 2, RUE CHARLES-GALLAND, CASE POSTALE 3432, CH - 1211 GENÈVE 5, <MAH@VILLE-GE.CH>.

PARIS/ MOLIERE
MARCEL MARÉCHAL
EN MONSIEUR JOURDAIN

Marcel Maréchal, qui ne dirige plus les Tréteaux de France dont il eut la charge de 2000 à 2010, met en scène et joue *le Bourgeois gentilhomme* de Molière, une œuvre qui lui valut déjà jadis un franc succès. «*Jourdain*, dit-il, et c'est son charme, appartient au monde lunaire des clowns qui sont de grands enfants. Il est le cousin de Laurel et Hardy, de W.C. Fields, de Jerry Lewis et de tant d'autres comiques déments, princes enfants de l'imaginaire.» «*Jourdain*, conclut-il, bien que bourgeois et gentilhomme de pacotille, est d'abord un colossal enfant-roi.» Le décor est de Thierry Good, les costumes ont été conçus par Bruno Fatalot, chorégraphie de Patricia Delon, musique de François Fayt, dramaturgie de François Bourgeat et lumières de Jean-Luc Chanonat.

• DU 10 JANVIER AU 25 FÉVRIER, AU THÉÂTRE 14, 20, AV. MARC-SANGNIER, 75014 PARIS, TÉL. LOC. : 01 45 45 49 77.

LOUVRE/ GIORGIO VASARI
ET EN PLUS IL PEIGNAIT



© RMN / THIERRY LE MAGE

Giorgio Vasari, «Bacchanale», détail, musée du Louvre.

Non content d'avoir composé en son temps un ouvrage capital pour l'historiographie de la Renaissance artistique, *les Vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes*, Giorgio Vasari (1511-1574) fut également un peintre et un architecte de valeur. Pour l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance, le Louvre lui rend hommage en exposant de ses dessins.

• JUSQU'AU 6 FÉVRIER, AILE DENON, 1^{er} ÉTAGE, SALLES MOLLINIEN.

CHINE/ ÉVÈNEMENT
ET PICASSO DÉBARQUE

Tandis qu'à Paris l'hôtel Salé, sis dans le Marais et voué à Pablo Picasso, est en cours de restauration et de mise aux normes, la Chine accueille, à Taipei, Shanghai et Pékin (avant d'autres grandes villes d'Asie), quarante-huit peintures, sept sculptures et sept dessins du maître qui, un jour, à un visiteur sceptique devant son œuvre, dit ceci: «*Vous comprenez le chinois? Cela s'apprend!*» C'est donc aux Chinois, maintenant, d'apprendre le Picasso. Sont notamment du voyage *la Fillette aux pieds nus*, qu'il peint à l'âge de quatorze ans, et *Rêve*, qui date d'un an avant sa mort. L'escale de Shanghai a eu lieu dans le pavillon Chine de l'Exposition universelle qui, en 2010, a investi la mégapole. Ce n'est qu'en 1983 que vingt-cinq œuvres de l'auteur de *Guernica* avaient été montrées en Chine pour la première fois.

• <WWW.MUSEE-PICASSO.FR>.

EXPOSITION

CELA FAIT UN PEU PLUS D'UN SIÈCLE DE MOUVEMENT INCESSANT

AU CENTRE POMPIDOU ⁽¹⁾, AVEC "DANSER SA VIE", ON PEUT, EN SUIVANT UNE FORMULE EMPRUNTÉE À ISADORA DUNCAN, REMONTER LE TEMPS AU FIL DES GRANDES ÉTAPES DE L'ART DU CORPS MODERNE EN TRAIN DE DÉPLACER LES LIGNES.

Voilà bien une manifestation originale, ambitieuse et qui ne redoute pas d'affronter la contradiction parce que, s'agissant de la danse, on se trouve justement dans le domaine de ce qui, à première vue, peine à s'inscrire dans l'univers muséal, dès lors que l'on envisage celui-ci sur le mode figé. Mais c'est là évidemment faire fi du cinématographe puis de la vidéo, qui permettent la captation de tout ce qui bouge, tandis que peintres et sculpteurs, tout à la fascination, de Rodin à Picasso, de Picabia à Bourdelle, de Sonia Delaunay

à Kupka, de Derain à Man Ray, de Rauschenberg à Yves Klein, entre autres, ont pu s'attacher à suggérer, sur la toile ou en trois dimensions, l'empreinte ou la multiplicité des gestes possibles. Sous le titre « Danser sa vie » – qui vient de cet aveu de l'Américaine Isadora Duncan (1878-1927) pionnière de la danse moderne : « Mon art est précisément un effort pour exprimer en gestes et en mouvements la vérité de mon être [...]. Je n'ai fait que danser ma vie » –, avec en sous-titre « Art et danse de 1900 à nos jours », l'exposition,

résolument transdisciplinaire, ne présente pas moins de quatre cent cinquante œuvres sur plus de deux mille mètres carrés. Cela va, en gros, de Matisse – dont l'huile sur toile monumentale en trois panneaux (355 x 1271 cm le tout), *la Danse de Paris*, 1931-1933, ouvre le bal en majesté – à Warhol. Quant aux danseurs et aux chorégraphes, ils sont légion à être évoqués, de Nijinski à Merce Cunningham, Trisha Brown, Lucinda Childs, Martha Graham, Anna Teresa De Keersmaeker, Pina Bausch, Christian Rizzo, Jan Fabre ou Jérôme Bel, etc., sans oublier de ces plasticiens d'aujourd'hui, tels Olafur Eliasson et Ange Leccia, qui puisent leur inspiration dans la danse, le premier s'astreignant à la plonger dans le quotidien le plus prosaïque. Il a

d'ailleurs conçu, exprès pour l'exposition, *Movement microscope*, une œuvre inédite. La visite est scandée en trois volets principaux. Le premier, « La danse comme expression de soi » (de Vaslav Nijinski à Matthew Berney, né en 1967, fort de maintes hantises, notamment de celle du faune qu'inaugura l'autre), est voué à la naissance – à situer approximativement à ce que l'on n'ose plus nommer « la Belle Epoque » – d'une subjectivité nouvelle mise en relief, par exemple, avec Isadora Duncan plus haut citée se livrant à une « danse libre », c'est-à-dire émancipée de la convention du ballet classique, autrement battu en brèche par les Ballets russes et la bondissante apparition désirée-désirante de Nijinski dans *l'Après-Midi d'un faune* (musique de Debussy sur un argument de Mallarmé).

Sainte alliance entre peintres danseurs et chorégraphes

En Allemagne, à l'heure de l'expressionnisme et du culte du corps sans entraves et purgé de toute inhibition, se noue comme une sainte alliance entre peintres, danseurs, chorégraphes et théoriciens du mouvement. En témoignent, d'Emil Nolde et Ernst Ludwig Kirchner notamment, des tableaux brossés avec vigueur, à partir souvent de la figure charismatique de Mary Wigman, et ces très belles séries de photos en noir et blanc où l'on voit plein de jeunes filles faire des bonds

(1) Jusqu'au 2 avril 2012, Galerie 1, niveau 6 du Centre Pompidou. Catalogue de 320 pages avec illustrations couleurs et essais par des spécialistes : 49,90 euros.



Emil Nolde, « Kerzentänzerinnen » (« Danseuses aux bougies »), 1912, huile sur toile, 100,5 x 86,5 cm, Neukirchen, Stiftung Seebüll Ada und Emil Nolde.



Anna Halprin, « Paper Dance, Parades and changes », 1965, film 1995, Centre Pompidou, Musée national d'art moderne, Paris.

“La danse ne donne rien en retour, ni manuscrits à garder, ni peintures à mettre au mur ou même à exposer dans des musées, ni poèmes à publier ou à vendre, rien sauf cet instant fugace, unique, où vous vous sentez vivre.”

dans des prairies ou des clairières. Images tirées des albums pédagogiques d'Emile Jacques-Dalcroze ou du grand Rudolf von Laban, dont les prouesses gymniques finiront par enjoliver la propagande de Goebbels et dont les théories, néanmoins stimulantes, essaieront jusqu'à nos jours, chez l'Américain William Forsythe, par exemple. Kurt Jooss, lui, face à Hitler, choisira l'exil. Il sera le maître de Pina Bausch, fondatrice de la danse-théâtre, qui saluait en lui « l'honnêteté et la précision ». Tiens, de Pina Bausch, on peut voir dans une salle obscure le mémorable *Sacre du printemps*

(musique de Stravinsky) dansé dans la boue. Le volet suivant a pour thème « Danse et abstraction ». On y assiste – depuis Loïe Fuller se mouvant dans ses voiles comme ...

Charlotte Rudolph, « Le Saut de Palucca », vers 1922-1923, bromure d'argent sur papier légèrement citronné des années 1825, 22,4 x 16,8 cm, collection Centre Pompidou, Musée national d'art moderne.



© ADAGP, PARIS 2011, PHOTO: ADAM RZEPKA, CENTRE POMPIDOU, DIFFUSION RMN

... un gros papillon atteint du tournis jusqu'à Kandinsky dialoguant avec la danseuse Gret Palucca, les cubistes, les futuristes italiens épris de vitesse (Gino Severini, Fortunato Depero), le Bauhaus féru de géométrie et les avant-gardes russes (Rodtchenko, Meyerhold, etc.) – à l'acquisition par la danse du statut de concret pensé, par le biais d'une multitude de recherches. Voir la danse avec masques de Sophie Taeuber-Arp, qui fit avec d'autres les beaux soirs du cabaret Dada où l'on peut dire, en somme, que s'inventa la performance en tant que discipline autonome. Voir aussi les ballets mécaniques (Oskar Schlemmer, Fernand Léger), parfois non loin de la robotique, ainsi que, de Nicolas Schöffer (1912-1992), l'étonnante sculpture cybernétique baptisée Cysp 1, avec laquelle Béjart fit volontiers joujou dans les années 1960. Créations cinétiques et ballets virtuels complètent le panorama, auquel il convient de greffer le nom d'Alwin Nikolais (1910-1990), expert en illusions d'optique et vidéos sur scène, qui eut pour disciples Carolyn Carlson, Susan Buirge et Philippe Decoufflé. Excusez du peu !

«Une influence décisive dans l'évolution des arts visuels»

Dans le troisième et dernier volet, «Danse et performance», on se préoccupe des liens étroits entre ces deux disciplines, à commencer par les premières actions dadaïstes du cabaret Voltaire à Zurich – ainsi que nous l'avons mentionné plus haut – en passant par la découverte des «tasks», ces gestes pris dans la vie de tous les jours, dont Anna Halprin s'est fait une singulière spécialité, sans omettre les «happenings» d'Allan Kaprow et les recherches fameuses menées au Black Mountain College de Caroline du Nord (Etats-Unis) dans les fastes années soixante du siècle dernier au cours desquelles Merce Cunningham, premier danseur chez Martha Graham, entre en connivence esthétique avec le compositeur John Cage et les peintres Robert Rauschenberg, Jasper Johns et Andy Warhol, qui le photographie en acte. A la même époque, Jackson Pollock, avec sa technique du «dripping», ne se met-il pas à peindre comme on danse, lancé qu'il est dans une sorte de transe de tout l'organisme ? A cela s'ajoutent des œuvres et de précieux documents issus du Judson Dance Theater de New York, pépinière de la «post-modern dance». Cela s'achève, ne se clôt pas, sur l'actuelle immixtion de la

S'agissant de la danse, on se trouve justement dans le domaine de ce qui, à première vue, peine à s'inscrire dans l'univers muséal.

culture populaire du «clubbing» et de la techno dans l'art de la danse. Christine Macel et Emma Lavigne, commissaires de l'exposition, recopient d'entrée de jeu cette phrase de Nietzsche : «Et que l'on estime perdue toute journée où l'on n'aura pas au moins une fois dansé.» Elles discernent à juste titre, au moment historique même où le philosophe émet cette sentence, «une rupture sans précédent dans l'art du corps en mouvement». «Ce bouleversement, affirment-elles, a eu une influence décisive dans l'évolution

des arts visuels, qui n'ont cessé, depuis, au-delà de la représentation de la figure de la danseuse de ballet, familière au siècle précédent, d'entretenir une relation étroite et fructueuse avec la danse.» Les deux commissaires signalent à bon escient que Boris Charmatz vient de créer un musée de la danse à Rennes, «conçu comme un lieu qui, paradoxalement, ne conserve rien, un espace expérimental pour penser, pratiquer et transmettre». Leur projet a donc consisté à se poser la question «comment exposer la danse?», malgré le caractère irreprésentable qui est le sien, «et tout particulièrement à un moment où les enjeux esthétiques de la non-danse sont venus interroger les modalités de transmission de cette histoire immatérielle». Pour finir, voici une autre citation, du grand Merce Cunningham. Ne fournit-elle pas le juste étiage de la gageure en quoi consiste l'exposition «Danser sa vie»? Donc, Cunningham dit : «Il faut adorer danser pour persévérer. La danse ne donne rien en retour, ni manuscrits à garder, ni peintures à mettre au mur ou même à exposer dans des musées, ni poèmes à publier ou à vendre, rien sauf cet instant fugace, unique, où vous vous sentez vivre.»

Jean-Pierre LÉONARDINI

Lavinia Schulz et Walter Holdt, «Toboggan Frau», 1923, costume présenté sur un mannequin, 1,67 m de hauteur environ.



HAMBURG MUSEUM FÜR KUNST UND GEWERBE (MKG)

Montserrat Figueras

Au terme d'un vaste périple musical, la soprano Montserrat Figueras a quitté l'univers terrestre. Ensemble, avec son mari Jordi Savall, joueur de gambe et chef d'orchestre, ils ont exploré pendant plus de trente ans la musique ancienne du monde méditerranéen, fondant successivement des ensembles de musique de chambre aux noms devenus mythiques : Hespèrion-XX en 1974, devenu Hespèrion-XXI au tournant du siècle, La Capella Reial de Catalunya et enfin le Concert des Nations. Avec eux, inlassablement, ayant comme seuls critères la rigueur, la foi et le talent, ils ont découvert, exploré et enregistré un répertoire d'une richesse insoupçonnée. Le dernier concert de Montserrat, soprano au timbre cristallin, eut lieu l'été dernier à Conques, et elle devait enregistrer un nouveau programme intitulé «Le Cycle de la vie», interrompu le 23 novembre... Son dernier enregistrement, particulièrement représentatif de la curiosité et de l'esprit d'ouverture qui animait son couple, rendait hommage aux «Voix d'Istanbul», à la musique éclosée sous la domination de la Sublime Porte entre 1430 et 1750. Musique traditionnelle ou savante, rythmée et suave, incantatoire et riche des influences turque, séfarade et arménienne, faisant appel à un exceptionnel chanteur traditionnel, Gürsoy Dinçer, et à des instruments populaires tels que kemençe, oud et duduk, qui ouvrent largement l'espace de la méditation. Et l'on n'oublie pas ses autres albums aux titres qui sont autant de programmes : «Lux Feminæ 900-1600», «Cançons de la Catalunya mil-lenària», «El Canto de la Sibila». Et «Ninna Nanna», merveilleuse réunion de berceuses, du Moyen Âge à Falla, William Byrd et Arvo Pärt. Quant au Concert des Nations, dirigé par Jordi Savall et voué à la musique baroque, il fait l'actualité en ce moment avec la parution de l'opéra *Teuzzone*, de Vivaldi, volume n° 49 de l'Édition Vivaldi des manuscrits d'opéras (au nombre de 450!) conservés à la Bibliothèque de Turin.

• VIVALDI PAR JORDI SAVALL, "TEUZZONE", 3 CD NAÏVE CLASSIQUE, 2010, 30 EUROS.

FÊTES

Albums cadeaux

Les fêtes approchant, les éditeurs multiplient les offres d'albums cadeaux propres à rassasier les appétits les plus boulimiques ! La palme revient certainement à Brilliant Classics qui propose, généralement à des prix défiant toute concurrence (approchant les 50 centimes par disque!), des compilations vertigineuses comme ce coffret Mozart de 170 CD, Jean-Sébastien Bach de 157 CD, Haydn de 150 CD ou encore Tchaïkovski (de «seulement» 60 CD!)... J'ai relevé aussi, chez Sony Classical, une «Symphony Edition» Léonard Bernstein de 60 CD, regroupant tous les enregistrements réalisés sous sa conduite par le New York Philharmonic Orchestra entre 1953 et 1976. Et aussi cette «Discothèque idéale Radio Classique» de 40 CD... Voici une intégrale Samson François de 36 CD chez Emi, une autre de Joan Sutherland «La Stupenda» (qui vient de nous quitter) en 23 CD chez Decca, les «Lumières» chez Harmonia Mundi, réunion de 30 CD de musiques du XVIII^e siècle. Et voici encore un coffret de l'œuvre intégrale pour piano de Chopin en 17 CD chez DG, avec la plupart des grands interprètes, une collection Liszt en 36 CD toujours chez DG, un autre Chopin dans la série «100 Chefs-d'Œuvre» en 5 CD sous le label Radio Classique... Pour les amoureux du piano, voici Glenn Gould dans Jean-Sébastien Bach avec les *Variations Goldberg* et le *Clavier bien tempéré* (4 CD chez Sony Classical). Bonnes fêtes!

bouteilles

Vignerons indépendants

Restons optimistes

Si le moral des Français est globalement en baisse, une profession semble plutôt bien résister à la sinistrose ambiance, il s'agit des vignerons indépendants.

C'est du moins ce qui ressort des premiers résultats d'un nouvel outil d'analyse élaboré par l'Observatoire national des vignerons indépendants.

Alors que 23 % seulement des Français sont confiants en l'avenir de la situation économique, 65 % des vignerons sont confiants en l'avenir de leur exploitation.

Pourtant, le nombre de ces exploitations a diminué de 25 % en dix ans et les surfaces cultivées de 10 %; l'inquiétude demeure dans le Bordelais, le Beaujolais, les Pays de la Loire. C'est que ce chiffre global de 65 % masque des disparités régionales très importantes: l'indice de confiance est au plus haut en Champagne (82 %), en Alsace (74 %), régions qui ne connaissent pas la crise et sont d'ailleurs les deux seules dont la superficie du vignoble augmente. Il demeure encore élevé (supérieur à 60 %) en Bourgogne, vallée du Rhône, Val de Loire et Languedoc-Roussillon mais, dans le Sud-Ouest ou dans le Bordelais, cet indice peine à dépasser la moyenne. Indépendamment des régions, le niveau de confiance en l'avenir est plus élevé dans les petites exploitations et chez les moins de quarante-cinq ans.

Cet avenir dépend d'une recherche de qualité et du développement de la commercialisation directe aux consommateurs (28 % seulement de la production aujourd'hui) qui permettraient de limiter le poids du négoce et les pressions que celui-ci exerce sur les prix.

Pensez-y pour vos achats de fin d'année en réservant le meilleur accueil aux vignerons qui viennent à votre rencontre.

Georges SULIAC

KRISTOF

Les 24 et 25 janvier, au Théâtre de Sartrouville (Centre dramatique national, place Jacques-Brel, BP 93, 78505 Sartrouville Cedex, 01 30 86 77 77, <infos@theatre-sartrouville.com>), la compagnie chilienne La Troppa jouera *Gemelos*, un spectacle librement adapté du très beau roman d'Agota Kristof, *le Grand Cahier*, qui donne à voir le parcours initiatique de deux frères qui doivent apprendre à vivre seuls en temps de guerre. Mi-hommes, mi-automates, les acteurs aux gestes stylisés, avec des demi-masques en carton, semblent des marionnettes.

PORRAS

Omar Porras, né en Colombie, dirige le Théâtre Malandro. Il a adapté et mis en scène *l'Éveil du printemps*, de l'Allemand Frank Wedekind (1864-1918), que Brecht admirait beaucoup. La pièce, créée en 1906, fit scandale par sa franchise dans l'abord de la question du sexe chez les adolescents de l'époque. Le spectacle est programmé au Théâtre 71 de Malakoff (3, pl. du 11-Novembre, 92240 Malakoff, <www.theatre71.com>), du mercredi 11 au samedi 28 janvier 2012.

DIANA & GRAZIELLA

La galerie Espace Improbable (59, rue de Montreuil, 75011 Paris, tél. : 06 06 66 55 44, <espace.improbable@hotmail.fr>) proposait, pendant le mois de décembre 2011 et jusqu'au 31, une exposition intitulée «Regard naïf / réaliste» consacrée à Diana Kemeny et Graziella Staffieri. Ces deux artistes, référencées dans Artquid, exposaient en parallèle. Une palette de couleurs et d'émotions pour les visiteurs... Nous rendrons compte de leurs prochaines manifestations.

STETSON KENNEDY

Sa vie fut un vrai polar

ALORS QUE JE COMMENÇAIS À RÉDIGER CETTE CHRONIQUE, J'APPRIIS PAR UN CORRESPONDANT LA MORT DE STETSON KENNEDY. L'ÉVÉNEMENT DATAIT DE QUELQUES MOIS, MAIS LA DISPARITION D'UN MILITANT DE CETTE TREMPE MÉRITAIT BIEN UN PETIT HOMMAGE.



Né le 5 octobre 1916 à Jacksonville (Floride), Stetson Kennedy étudia la sociologie et les sciences sociales à l'université de son Etat natal. Il fut dans l'obligation d'arrêter ses études au moment de la Grande Dépression. Durant ces dures années 1930, il s'intégra à l'un des programmes instaurés par le président Roosevelt, dans le cadre de ce qui s'est appelé le *New Deal*. Stetson avait choisi « l'étude du folklore et des traditions orales de l'Etat de Floride » et, pendant cinq années, équipé d'un magnétophone, il arpentera routes et chemins pour recueillir des chansons et aussi des contes et des récits auprès des petites gens : pêcheurs d'éponges, cigarières, cow-boys, ramasseurs de fruits. Ces documents et ses multiples rencontres lui inspirèrent son premier opus, *Palmetto Country*, un ouvrage publié dans une collection de guides, « American Folkways », dirigée par un autre géant de la littérature américaine, Erskine Caldwell. Le livre évoque les divers aspects de la région de Floride, mais aussi la Géorgie et l'Alabama. Un chapitre consacré à la démocratie mentionne la naissance et le rôle du Ku Klux Klan, appelé aussi KKK. Vers la fin des années 1930, Stetson, qui travaille comme journaliste, collabore à la presse des Noirs et milite dans le syndicat Cio. Il se trouve engagé par le responsable syndical de la région Sud-Est comme assistant éditorialiste du *Southern Frontier* de la ville d'Atlanta. En 1943, il est réformé mais décide de combattre le fascisme à sa façon, c'est-à-dire de l'intérieur. Car les Etats-Unis ont cette particularité de posséder un mouvement ouvertement fasciste, le KKK. Il fut fondé le 6 mai 1866, à Pulaski dans le Tennessee, un mois après la fin de la guerre de Sécession, par six vétérans issus d'honorables familles sudistes. L'année suivante, le KKK tint son premier congrès et plaça à la tête du mouvement l'ancien général sudiste Nathan Bedford. D'autres généraux revanchards dirigeaient le Klan dans chaque Etat sous l'appellation de grands dragons de l'Empire invisible. Ils imposèrent, à la fin de la Reconstruction, en 1876, un nouvel accord invalidant les droits civiques accordés aux Noirs à la fin de la guerre civile, et les affranchis seront abandonnés au bon vouloir de leurs anciens maîtres. Vers la fin des années 1910, le Klan récidivera. A l'issue du lynchage de Leo Frank, en août 1915, il reprendra de la vigueur, réussissant une seconde fois à mettre sous sa coupe l'Amérique en faisant élire plusieurs de ses membres au Congrès et

une demi-douzaine comme gouverneurs. Leo Frank, Américain juif de la ville d'Atlanta, travaillait dans une usine de stylos. Il avait fait de brillantes études et, en quelques années, gravi tous les échelons hiérarchiques, instaurant notamment le chronométrage des ouvriers pour augmenter la productivité. Ce jeune homme, brillant et riche, en passe de devenir papa, avait tout pour être heureux lorsque le destin interféra pour venir briser son rêve. La découverte du cadavre d'une fillette de quatorze ans dans les toilettes réservées aux Noirs déclencha les témoignages accusant Leo Frank d'avoir tué la gamine qui, employée à l'usine, était venue chercher sa paie. Le procès s'éternisa et, malgré d'autres témoignages de malfrats qui l'innocentèrent, Leo Frank fut condamné à la peine de mort. La veille de son exécution, le gouverneur de Géorgie transforma la sentence en prison à vie. La décision fut loin de faire l'unanimité, et un commando de vingt-cinq hommes armés et masqués enleva le condamné et le pendit à un arbre. Bien que connus de tous, ces lyncheurs ne furent jamais inquiétés, et ce n'est qu'en l'an 2000 (quatre-vingt-cinq ans plus tard!) que leurs identités ont été officiellement révélées. Le courage de Stetson Kennedy est d'avoir combattu ce mouvement fasciste en l'infiltrant de l'intérieur, à Atlanta, sous le nom de John S. Perkins. Son témoignage aboutira à l'arrestation de plusieurs membres importants qui seront condamnés, parmi lesquels des policiers, des fonctionnaires et des politiciens. Au fur et à mesure qu'il grimpa dans la hiérarchie du Klan, il put fournir des kilos de documents au détriment de sa sécurité. Echappant à divers attentats, il vécut une dizaine d'années en Europe après l'incendie de sa maison et écrivit plusieurs articles dans *Les Temps modernes*. De retour au pays natal, il fera partie des conseillers de Martin Luther King et continuera à se battre en faveur des droits de l'homme. Je vous recommande deux de ses livres traduits par les Editions de l'Aube. Ils vous feront mieux connaître et apprécier les luttes de ce démocrate qui vient de nous quitter à quatre-vingt-quatorze ans. ◀

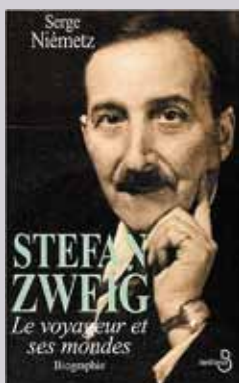
Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

STETSON KENNEDY, *INTRODUCTION À L'AMÉRIQUE RACISTE*, AUBE POCHE DOCUMENT, 340 PAGES, 11 EUROS;
J'AI APPARTENU AU KU KLUX KLAN, ÉDITIONS DE L'AUBE
 « POUSSIÈRES », 448 PAGES, NEUF ÉPUISE, DISPONIBLE
 D'OCCASION CHEZ AMAZON.FR À PARTIR DE 25 EUROS.

RENONCEMENTS
L'être d'un inconnu

POUR RICHARD MILLET, L'ÉCRITURE EST UNE FORME DE CILICE QUI LE PUNIT DE SA MÉDIOCRITÉ. POUR STEFAN ZWEIG, LE SUICIDE EST UN ACTE POLITIQUE.



Chaque époque a son écrivain honni par omission. La nôtre a Richard Millet, qui prophétise la décadence de l'Occident et l'islamisation de la France, oracle discutable du « désenfranchement ». Et il y a le Richard Millet écrivain qui conçoit le travail sur la langue comme l'ultime résistance contre un monde qu'il ne comprend plus. Dans son dernier ouvrage, entre roman et autobiographie, *la Fiancée libanaise*, il tente de cerner ce qui est finalement sa véritable obsession : les femmes. Le désir qu'elles lui inspirent quand il les regarde, le désir qui expire dès qu'elles le regardent. Comme dans *la Gloire des Pythre*, sa confession s'ouvre sur un enterrement. Celui de sa mère qui ne l'a jamais aimé. En posant son regard seulement sur les jeunes femmes, l'écrivain quinquagénaire cherchera toute sa vie à détourner les yeux du souvenir de la beauté froide mais fanée de cette femme dont il n'a pas su se faire aimer. Il part dans son village de Corrèze, Siom, où sa demi-sœur, gardienne dévouée de sa misanthropie et de ses secrets, l'attend et le protège contre une jeune étudiante qui s'obstine à vouloir l'interroger sur la place de la femme dans son œuvre. Il refuse d'abord, il cédera ensuite. Pas elle. Tout est violent à force de déceptions dans l'œuvre de Millet : ses rapports aux femmes, à la sexualité, aux autres, à soi, à la langue : son écriture craque sous les tourments de ses frustrations ; sa phrase, dernière digue de sa raison, s'enfle sous la contradiction de ses désirs et son envie d'animalité : les femmes l'ont protégé de la violence des hommes mais pas de la sienne. L'écriture est une forme de cilice qui le punit de sa médiocrité : « On échoue toujours à être ce que l'on est et l'écriture n'est sans doute qu'une manière de maintenir vivant cet échec », écrit le double de Millet. Chez lui, le « moi » n'est pas haïssable, il est méprisable. Mais quand il écrit sur les femmes, il fait l'éloge de leur courage, seules à savoir opposer à l'inéluctable déchéance une dignité qui force son admiration. C'est dans cette admiration que s'apaise enfin sa colère. Il aime prononcer l'oraison funèbre de leur beauté. Chez Millet, le corps des femmes se flétrit, l'âme des hommes pourrit. On se pince le nez devant sa peinture d'un monde en décomposition et son obsession d'un désir putrescent, mais on reste accroché à la beauté fascinante de son écriture, vibrante comme un *Dies irae*.

Écrire la vie des autres pour les faire entrer dans la légende a été la grande affaire littéraire de Stefan Zweig. Soixante ans après sa

disparition, l'auteur de biographies qui appréhendait son sujet comme un personnage de roman est aussi entré à son tour dans le roman de la littérature avec cette épitaphe littéraire : intellectuel juif qui a préféré en 1942 le suicide au spectacle du chaos du monde. Le temps écrit les premiers chapitres de *Légende d'une vie*, titre d'une pièce inédite de Zweig, dont le théâtre reste d'ailleurs méconnu. Qui se souvient qu'il adapta pour le théâtre le célèbre *Volpone* de Ben Johnson ? On préfère adapter ses nouvelles que monter ses pièces aujourd'hui oubliées. On se contente de les publier : *Légende d'une vie* (1919) raconte une béatification littéraire : son biographe et sa veuve transforment la maison d'un célèbre écrivain en sanctuaire d'un héros de la littérature. Le retour d'une maîtresse que le romancier a sacrifiée à sa carrière fissure le socle de la statue. Ce drame viennois, assez didactique, est finalement prémonitoire de la propre postérité de Stefan Zweig. Serge Niemetz, dans sa biographie qui vient d'être rééditée, essaie justement de suivre Zweig dans ses interstices. Car refusant d'être catalogué comme écrivain juif, ce « combattant pacifiste » fut victime d'une sorte de confusion des pressentiments : persuadé des dangers du nazisme, il refusa toutefois, dans un premier temps, de faire entendre sa voix : « Il ménage étrangement le fascisme hitlérien, qui, cependant, ne le ménage pas », note sévèrement dans son journal son ami Romain Rolland. « Tout vient de votre attitude irrésolue », lui écrit encore son ami Joseph Roth en 1933. Zweig finira par quitter l'Autriche et s'installer au Brésil, régime dictatorial qu'il s'abstiendra de critiquer. Son suicide est un acte politique, le poison un renoncement : « Mes forces sont épuisées par les années d'errance sans patrie, écrit-il dans sa dernière lettre [...]. Je salue tous mes amis : puissent-ils voir encore les lueurs de l'aube après la longue nuit ! Moi, par trop impatient, je les précède. » Ce nouvelliste subtil aux allures de bourgeois et à l'âme de poète signe là sa dernière œuvre : « l'Être d'un inconnu »...

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- RICHARD MILLET, *LA FIANCÉE LIBANAISE*, GALLIMARD, 353 PAGES, 20 EUROS.
- STEFAN ZWEIG, *LÉGENDE D'UNE VIE*, GRASSET, 170 PAGES, 11 EUROS.
- SERGE NIEMETZ, *STEFAN ZWEIG. LE VOYAGEUR ET SES MONDES*, BELFOND, 598 PAGES, 23 EUROS.

SÉCURITÉ

Mais que fait la police ?

AVEC "LA FORCE DE L'ORDRE", DIDIER FASSIN LIVRE LE RÉSULTAT D'UNE ENQUÊTE DE DEUX ANS MENÉE AUPRÈS D'UNE ÉQUIPE DE LA BRIGADE ANTICRIMINALITÉ (BAC) D'ILE-DE-FRANCE ⁽¹⁾. AU-DELÀ DES ANECDOTES, L'OUVRAGE BROSSÉ LE PORTAIT D'UNE MACHINE DONT LE FONCTIONNEMENT RÉEL A PEU À VOIR AVEC LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES.

On sait de longue date que, face à un contrôle policier, mieux vaut être blanc, habillé de façon neutre et habiter un centre-ville que « black » ou « rebeu », porter jogging à capuche et relever d'un « quartier ». On le sait et l'on ne s'en émeut guère, tant ce type de discrimination est entré dans les mœurs, au mépris pourtant de ce que préconise la loi. De ce point de vue, l'enquête de Didier Fassin ne fait que nourrir de faits une réalité bien établie. Mais le propos du sociologue est ailleurs : il tente de mettre à jour – et par voie de conséquence de nous faire comprendre – les mécanismes de la production et de la banalisation des délinquances policières. Didier Fassin a bénéficié, pour ce faire, d'une brève « fenêtre » temporelle d'ouverture de la police aux sciences sociales, ouverture qui ne s'est pas confirmée. Ces deux années d'observation non participative lui permettent de nous aider à dépasser le stade des évidences ou des indignations pour réfléchir à la structure des tensions, des conflits, voire des drames, et surtout à ce qui pourrait permettre d'en faire l'économie. Lorsqu'on les interroge sur les facteurs de discrimination, les Français répondent « police », au premier rang de laquelle on trouve les Bac, enfants chéris de Charles

Pasqua. Le ministre de l'Intérieur crée successivement, en 1994, la Bac de nuit et la Bac de jour. Le discours politique est alors prolix en amalgames entre immigration et délinquance ; face à la montée de l'extrême droite, le ministre de l'Intérieur croit reconquérir du terrain en prenant un virage sécuritaire.

Entre la guerre et l'ennui, jeux vidéo et poursuites

Corrélativement à la création des Bac, donc, il est à l'initiative d'un élargissement des conditions des contrôles d'identité en autorisant qu'ils soient « préventifs », c'est-à-dire « au faciès ». Ce contrôle intuitif va rapidement devenir l'arme de harcèlement numéro un des « bacqueux », puisqu'il permet de faire très rapidement dégénérer une situation en « outrage » et de la faire se terminer au poste, dans un florilège de violences et d'humiliations. L'objectif fixé à ces unités est en fait ambigu. Il s'agit, théoriquement, de défendre les biens et les personnes, « d'arrêter les voleurs et les voyous », de vivre la police sur le rythme héroïsant de *Quarante-Huit Heures chrono*. La réalité s'avère sensiblement différente.

Dans la « vraie vie », en effet, loin des jeux vidéo et des films-poursuites qu'affectionnent aussi bien les jeunes policiers que ceux qu'ils surveillent, le quotidien des brigades se ramène à une routine

morne, parfois entrecoupée de coups de téléphone conduisant à des « affaires » hypothétiques et sans enjeu de sécurité. L'ennui règne en maître, et les policiers rongent leur frein en attendant le coup de téléphone qui les en délivrera. Le passage brutal de l'inactivité à l'excitation de la « sortie », avec son rituel de crissements de pneus et de deux tons, conduit la plupart du temps à une inefficacité certaine. Sortir sur un appel, c'est aller au-devant du risque, de l'aventure, partir en guerre. A cet égard, l'enquête de Didier Fassin est tissée d'anecdotes croquignolètes, dignes de figurer dans un film de Louis de Funès ou des Charlots. Les folles poursuites en voiture – d'autant plus excitantes que formellement prohibées par la hiérarchie – ne conduisent la plupart du temps qu'à des impasses, vérité établie de longue date par une multiplicité d'enquêtes sociologiques menées en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Une fois le gibier perdu et l'excitation tombée, vient le temps de la frustration et de son exutoire, lequel prend la forme d'un... contrôle d'identité des premiers jeunes appartenant à une minorité visible, au

MAX ROSEREAU / MAXPPP

(1) Didier Fassin, *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Seuil, 21 euros.



L'enjeu n'est pas tant l'ordre public qu'il s'agirait de protéger que l'ordre social qu'il s'agit de maintenir. Dans ce cadre, le contrôle d'identité est un pur rapport de force qui fonctionne comme un rappel à l'ordre, non pas à l'ordre public, qui n'est pas menacé, mais à l'ordre social.

gré des rencontres et des humeurs, avec fouille, palpations, comportements vexatoires à la clé et, le cas échéant..., rébellion et outrage, soit une affaire «*élucidée*». Comme l'avoue ingénument l'un des policiers: «*Ils ne nous aiment pas, les bâtards. On les aime pas non plus.*» Au-delà d'un vocabulaire que l'on pourra ou non juger choquant, on comprend bien qu'un «*bâtard*» est un jeune particulier, par tout à fait comme les autres, et qui mérite assurément moins d'égards qu'un autre jeune. Ce vocable, qui désigne les jeunes des classes populaires appartenant pour la plupart à des minorités, les ramène à un statut naturel, quasi biologiquement justifié, de sous-citoyenneté et vis-à-vis duquel une méfiance particulière s'impose ainsi que des pratiques particulières et, par-là, légitimes.

Le vocabulaire dévoile ici une détestation qui s'étend, au-delà des jeunes, à leur territoire, leurs familles, leur univers et que les Bac assument fièrement. On apprend ainsi que l'insigne que s'est choisie celle de Courbevoie montre sur fond de drapeau tricolore les barres d'une cité stylisée, prise dans l'optique de la

lunette de visée d'un fusil. Ce n'est plus la délinquance qui est prise pour cible, mais la cité et, par voie de conséquence, ses habitants. Loin d'être exceptionnel, ce type d'iconographie en dit long sur l'imaginaire de ces brigades, sur leur charge d'hostilité et d'agressivité indiscriminée.

Vocabulaire guerrier, militarisation des missions et des armements...

Cette posture de rejet en même temps que de discrimination ne tombe pas du ciel. Depuis une trentaine d'années, l'actualité française est ponctuée d'émeutes urbaines. Depuis une trentaine d'années, les décideurs politiques chevauchent des thèmes sécuritaires, avec plus ou moins d'intensité, mais qui, tous stigmatisent «*une certaine jeunesse*», celle des quartiers dits «*sensibles*». Dans la dernière période, marquée par les responsabilités de Nicolas Sarkozy à l'Intérieur puis à la présidence de la République, cette rhétorique a atteint son apogée. Les termes de «*bandes de racaille*», de «*nettoyage au Kärcher*» sont ainsi devenus des marqueurs politiques, avec ce que cela induit de radicalisation dans le comportement des acteurs de la

... force publique sur le terrain. D'autant qu'ils ont été suivis d'actes au diapason : stigmatisation par le ministre de l'Intérieur, en termes mensongers, des deux jeunes garçons morts à Clichy-sous-Bois, instauration de l'état d'urgence dans la foulée, descente d'une rare violence spectaculaire et médiatisée à Villiers-le-Bel quelques années plus tard...

Par effet de contamination, ce vocabulaire guerrier a servi à stigmatiser des territoires, des populations où se cumulent des disparités économiques, des difficultés sociales et des discriminations raciales. «Ainsi, par un effet de rhétorique qui élude les enjeux de ségrégation et d'inégalités pour se focaliser sur les seuls problèmes de désordres et de violence, la question sociale se transforme en question martiale. La politique des cités devient une politique de guerre», en conclut Didier Fassin. Cette «guerre» constitue évidemment un cadre aussi exaltant que valorisant pour ceux qui sont en charge de «reconquérir les zones de non-droit» et de «défendre les territoires de la République»; d'autant plus lorsque le policier qui en a la charge se repose sur l'idée d'une impunité quasi automatique. Ainsi le discours officiel restitue-t-il la banlieue comme un territoire susceptible de basculer d'un moment à l'autre dans le désordre, d'échapper aux forces de l'ordre. Un territoire à hauts risques, où le respect de la légalité serait au mieux un attrape-nigaud.

Ce discours est d'autant plus efficace que ceux à qui il est destiné sont d'emblée prêts à le recevoir, pour des raisons sociologiques et de formation. «La plupart des jeunes policiers, souligne Didier Fassin, ont cette image de la banlieue comme dangereuse, des habitants comme leurs ennemis et de la situation dans laquelle ils sont comme d'un état de guerre, et ce avant même d'être affectés dans ces circonscriptions où ils n'ont pas voulu aller et qu'ils cherchent à quitter au plus vite.» Situation qu'un commissaire résume par un lapidaire: «La police, c'est les immigrés de l'intérieur contre les immigrés de l'extérieur.»

De fait, comme les trafics de drogue échappent à la Bac, au bénéfice d'unités de police spécialisées, plus compétentes, et que les «flags» sont aussi rares qu'un cambrioleur unijambiste, il ne reste guère aux «bacqueux» que les interpellations des étrangers sans papiers et des consommateurs de stupéfiants pour pouvoir atteindre les niveaux d'interpellations fixés par une hiérarchie elle-même soumise à la pression de la politique du chiffre de l'Intérieur. Travail



SIARI KARIM

de basse police, très éloigné de la sécurité des biens et des personnes et qui, combiné avec un harcèlement continu sous forme de «contrôles d'identité», conduit à construire entre police et population des sentiments de méfiance et de haine réciproques. Ainsi voit-on la «culture du résultat» prônée par le pouvoir politique se retourner contre les populations et la police elle-même...

Les Bac ont un bilan pathétique; et pourtant, elles tournent...

On atteint là à la dimension la plus novatrice – et la plus politique – d'une étude par ailleurs toujours respectueuse du travail de la police. L'auteur rappelle, études internationales à l'appui, que la police en voiture n'a aucune incidence sur la sécurité des quartiers; il fait la démonstration de ce que l'idéologie martiale qui prévaut à l'activité des Bac se traduit dans les faits par une invraisemblable série d'échecs à répétition, boulettes dignes de débutants et autres manifestations d'amateurisme, qui rythment son récit. Ce qui conduit à poser la question essentielle de savoir pourquoi, devant un bilan aussi pathétique, ces brigades sont maintenues, alors même que la hiérarchie policière les considère en fronçant le nez... «C'est, répond cette même hiérarchie policière, qu'elles rendent service.»

De fait, dans ces territoires décrits comme une «jungle» habitée par des «sauvages» polygames lorsqu'ils ne sont pas tendanciellement terroristes, la présence constante, visible et oppressante de la police joue un rôle qui n'a qu'un lointain rapport avec la réduction de la délinquance et de la criminalité. «Les patrouilles exercent une forme de pression sur les populations vues comme les

plus menaçantes par leur simple présence, à savoir les jeunes de milieu populaire appartenant le plus souvent à des minorités, indépendamment de tout danger objectif. L'enjeu n'est donc pas tant l'ordre public qu'il s'agirait de protéger que l'ordre social qu'il s'agit de maintenir.» Dans ce cadre, «le contrôle d'identité est un pur rapport de force qui fonctionne comme un rappel à l'ordre – non pas à l'ordre public, qui n'est pas menacé, mais à l'ordre social. Cet ordre social est celui d'une inégalité (entre le policier et le jeune) et d'une injustice (au regard du droit et simplement de la dignité) qu'il faut apprendre dans son corps. La répétition des mêmes expériences dans une routine mortifiante est une véritable éducation physique au cours de laquelle chacun intériorise sa place sociale. L'habitude de l'humiliation doit produire l'habitus de l'humilié.»

On comprend, dans ces conditions, que racisme et discriminations apparaissent comme le prix naturel à payer pour ce service, indépendamment d'ailleurs des subjectivités en présence. Didier Fassin souligne à regret que cette évolution vers le pire ne semble pas passionner les institutions en charge de veiller sur les libertés publiques et la déontologie policière. Il signale néanmoins que, en 2005, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (Cnds) consacrait pour la première fois un chapitre de son rapport à «La part des discriminations dans les manquements à la déontologie». Cette exception ne saurait suffire à rassurer ceux qu'inquiète l'usage de plus en plus provocateur d'une certaine police. Particulièrement au moment où le président de la République s'engage à lui fournir des fusils à pompes. ◀

Louis SALLAY

Résister Proposer S'organiser



Options Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros)** 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

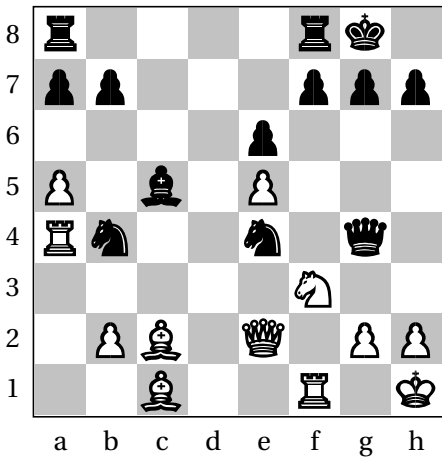
ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Tactique

Position issue d'une partie Niklasson-Lundin, Suède, 1978. Les Noirs jouent et gagnent. (VOIR DIAGRAMME).



Un kilo de beurre

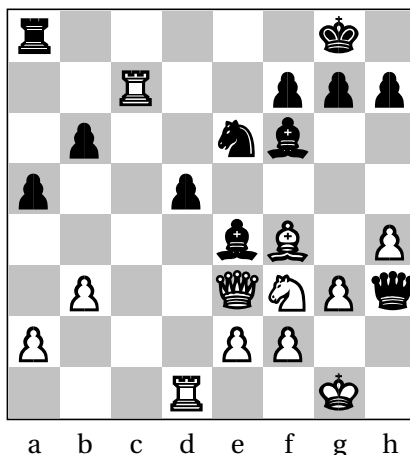
Le «jeudi noir» de 1929, à Wall Street, a eu des conséquences épouvantables sur la vie quotidienne des gens. Arnold Denker a raconté qu'il avait remporté, au début des années trente, un tournoi dont le premier prix était un kilo de beurre! Et ce prix fut un trésor pour lui. C'est justement en 1929 que sa carrière va démarrer. Ses débuts sont très durs. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le jeune homme va survivre plutôt que vivre. Le premier succès d'Arnold Denker est un titre new-yorkais chez les jeunes, il est alors âgé de quinze ans. Denker a gagné deux fois le championnat des Etats-Unis : en 1944 et en

1946. Il est dans l'équipe des Etats-Unis lors des deux matchs historiques de fin 1945 et en 1946, face à la sélection soviétique. Denker fut longtemps le représentant de la Fide aux Etats-Unis. A partir de 1984, il organise et développe un programme à l'intention des écoliers. Il instaure «The Denker», une série de tournois inter-écoles. Denker expliquait que la pratique régulière du jeu d'échecs améliorerait considérablement les résultats scolaires des enfants. Denker a succombé à un cancer en 2005. Face à Laszlo Szabo, grand maître hongrois, l'un des vingt meilleurs joueurs du monde dans les années d'après-guerre, Denker prouve qu'il ne joue pas toujours pour du beurre.

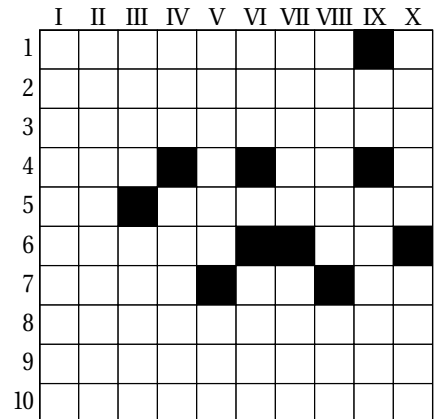
Szabo L. – Denker A.

Tournoi international de Groningue, deuxième ronde, 1946. Défense ouest-indienne

1. d4, Cf3; 2. c4, e6; 3. Cf3, b6; 4. g3, Fb7; 5. Fg2, Fe7; 6. 0-0, 0-0; 7. Cc3, Ce4; 8. Dc2, Cxc3; 9. Dxc3, d6 (9... c5 est le grand coup théorique; 9... Fe4!); **10. Dc2, Cc6** (si 10... f5; 11. Ce1, Fxg2; 12. Cxg2, Dd7; 13. e4, fxe4; 14. Dxe4, d5; 15. Dg4, avec avantage blanc, Averbakh-Bilek, Palma de Mallorca, 1972); **11. Td1 ?!** (11. e4 était plus logique et meilleur. Après 11. e4, 11... e5; 12. d5, Cb4; 13. Dd2, a5; 14. a3, Ca6; 15. b4!), **11... Ff6; 12. d5?** (à nouveau, meilleur était 12. e4), **12... exd5; 13. cxd5, Cb4; 14. Db3, a5; 15. Fe3?!** (15. e4! pour la troisième fois! 15... Te8; 16. Cd4, suivi de Fe3 et Tac1), **15... Te8; 16. Tac1, Ca6; 17. Cd4, Ce5; 18. Dc2, Dd7; 19. h4?** (Szabo a joué ce coup pour contrôler g5 et peut-être suivre par Rh2 puis Fh3. Mais 19. h4 affaiblit le roque blanc), **19... Te5!; 20. Ff4** (sur 20. Cb3, Tae8; et si 20. Cc6, Fxc6; 21. dxc6, De6; 22. b3, Txe3; 23. fxe3, Dxe3+ gagne, l'attaque est trop forte), **20... Txd5!; 21. Fxd5, Fxd5; 22. b3?!** (Szabo protège le pion a2. Il craignait 22. Rh2, Fxa2; 23. b3, Fxd4; 24. Txd4, Fxb3-+. Si 22. Cb3!?, Fb7; 23. Cxc5, bxc5; 24. Rh2, De7; les Noirs ont de meilleures chances), **22... Dh3!; 23. Cf3** (23. f3, Te8; 24. e4, Cxe4; 25. fxe4, Txe4; et la défense est un casse-tête pour les Blancs), **23... Fe4; 24. Dd2, Ce6; 25. De3, d5; 26. Txc7!** (sur 26. Fxc7, g5!) **VOIR DIAGRAMME.**



26... Fxh4! (L'idée est de poursuivre par... g5, puis... g4); **27. Tb7** (si 27. Cxh4?!, Dh1#. Si 27. gxh4, Dg4+; 28. Fg3, Cxc7-+), **27... Fd8; 28. Tc1, g5!; 29. Fc7, Ff6!** (plus précis que 29... g4; 30. Fxd8, Txd8; 31. Tc6, gxf3; 32. exf3, Fg6; 33. Dxb6, et les Blancs résistent); **30. Fxb6, g4; 31. Td1, Fg5** (Denker rate 31... Cg5!; la case f3 est submergée); **32. Dc3, gxf3; 33. exf3, Cf4!; 34. gxf4** (forcé), **34... Fxf3** [plus fort était 34... Fxf4!]; 35. Te7, (35. fxe4, Dxc3-+; 35. Fd4, Ta6-+), 35... Fh2+; 36. Rh1, Fe5-+-+); **35. Dxf3, Dxf3; 36. Tc1, Fxf4; 37. Te1, d4; 38. Tee7, Dg4+; 39. Rf1, d3** [Szabo abandonne. La suite serait: 40. Fe3 (sur 40. Tbd7, Dh3+; 41. Rg1 ((41. Re1, Dh1#)), 41... Dh2+; 42. Rf1, Dh1#), 40... Fh2!; 41. f3, Dxf3+; 42. Ff2, Dh1+; 43. Fg1, Dxg1#]; **0-1.**



HORIZONTALEMENT

1. Africaine. – 2. Africaine. – 3. A permis à Jules Hoffmann d'obtenir le prix Nobel de médecine. – 4. Ainsi, tu me mets la tête à l'envers. Prénom phonétique. – 5. Petit volume. Verte mais désordonnée. – 6. Le nom céleste de Mahomet. L'ancien. – 7. Production d'ouvrières non syndiquées. Est anglais. Saint de Bigorre. – 8. Italiennes et Romagnoles. – 9. Ville de Belgique. – 10. Se la pète.

VERTICALEMENT

I. Molécule thérapeutique. – II. Grande productrice de pesticides. – III. Inventeur du coronographe. Architecte américain. – IV. Agence de presse internationale. Cité indienne. – V. Tellement étourdi qu'il en a perdu sa queue. A l'entrée d'Iwo Jima. – VI. Code confidentiel. Est-il toujours sûr dans le désordre? – VII. Jawaharlal ou Indira. Atomes tête-bêche. – VIII. Complètement saoul. Possessif. – IX. Sur une plaque batav. De plus en plus contesté en matière d'économie. – X. Que du blanc! Fait appel à la justice.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

– X. Eeccc. Este.
Snoi (ions). – VIII. Enviré. Nos. – IX. NL. Expert.
Etourd(i). Iwo. – VI. Nip. lepr (pire). – VII. Nehru.
Agrochimie. – III. Lyot. Meter. – IV. Ips. Vellur. – V.
Verticalement : I. Médicament. – II. Terroriste.
Is. Pé. – 8. Emilienncs. – 9. Nieuwpoort. – 10.
Cc. Vrducc (verducc). – 6. Ahmed. Ex. – 7. Miel.
Égyptienne. – 3. Drosophile. – 4. lot (tot). RV. – 5.
Horizontallement : I. Malienne. – 2.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

0-1.
3. Ch4 (encore le seul coup légal), 3... Dxe2;
expose le Roi blanc); 2. hxxg3 (forcé) 2... Dh5+;
le très fort Fou en c5 : 1... Cg3+! (ce sacrifice
Les Noirs ont trois pièces en attaque, dont